

# espoir

16 *Revue de l'Institut Charles de Gaulle*

Maurice Couve de Murville  
Jean-Marcel Jeanneney  
Bernard Tricot  
Bernard Ducamin  
Amiral François Flohic  
François Goguel

**LE REFERENDUM  
DU 27 AVRIL 1969  
FUT-IL UN REFERENDUM SUICIDE ?**

**Charles de Gaulle  
et  
les problèmes de Défense nationale**

PLON



N° 16 - SEPTEMBRE 1976

Trimestriel

11,50 F

## SOMMAIRE

---

### LE RÉFÉRENDUM DU 27 AVRIL 1969

Présentation par Pierre Lefranc	4
Introduction par François Goguel	5
Débat	6
• <i>Quels rapports y a-t-il eu entre la décision de procéder à un référendum sur la création des régions et la réforme du Sénat, et les événements de mai-juin 1968 ?</i>	7
• <i>A quelles fins tendait le référendum ?</i>	11
• <i>Comment le référendum a-t-il été préparé ?</i>	17
• <i>Quelles étaient les perspectives sur ce qui suivrait le référendum ?</i>	27

---

CHARLES DE GAULLE ET LES PROBLÈMES DE DÉFENSE NATIONALE (extraits)	31
--	----

---

COMPTES RENDUS ET NOTES DE LECTURE	36
------------------------------------	----

---

ESPOIR  
Revue de l'Institut Charles-de-Gaulle  
éditée en collaboration avec la Librairie PLON  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION  
Michel Cazenave  
MISE EN PAGES  
Alain da Cunha  
SIEGE SOCIAL  
5, rue de Solférino  
75007 Paris

ABONNEMENTS  
Pour 4 numéros  
Abonnement normal 50 F  
Abonnement de soutien 200 F  
Paiement par chèque bancaire  
ou mandat  
Par chèque postal 3 volets  
au C.C.P. 33-154-30 La Source  
Diffusion Hachette  
Imprimé par les Etablissements Busson  
septembre 1976

Charles  
de Gaulle

# Articles et Ecrits

*Des écrits de la quinzième année  
jusqu'aux premières œuvres de  
la maturité, l'évolution du style et  
de l'inspiration de celui qui restera  
aussi comme un grand auteur.*

Plon

**DÉBAT**

# LE RÉFÉRENDUM DE 1969 FUT-IL UN RÉFÉRENDUM SUICIDE ?

Le 22 mai, la Commission Universitaire de l'Institut Charles-de-Gaulle, présidée par M. Charlot, organisait une rencontre-débat entre universitaires et témoins historiques de l'action du Général sur le thème du référendum de 1969. Cette rencontre était placée sous la présidence de M. François Goguel. Nous tenons à remercier ici MM. Maurice Couve de Murville, Jean-Marcel Jeanneney, Bernard Tricot, Bernard Ducamin et le contre-amiral François Flohic de leur participation à ce débat. L'organisation de la journée était assurée par M. Gilbert Pilleul, chef du service des Etudes et Recherches de l'Institut Charles-de-Gaulle.

## Présentation de la séance du 22 mai

par Pierre Lefranc

LA SEANCE EST OUVERTE A 15 HEURES  
PAR M. PIERRE LEFRANC.

Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Professeurs, c'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue à l'Institut Charles-de-Gaulle.

L'Institut est un Centre d'études et de recherches et c'est pourquoi toutes les opinions peuvent et doivent s'y exprimer. Dans cet esprit nous souhaitons que vous considériez cette maison comme la vôtre.

Vous venez de visiter nos installations, elles ne sont pas grandes par leurs dimensions, mais par les ressources qu'elles recèlent. Nous comptons sur vous pour les découvrir et les mettre en lumière. Nos services sont à votre disposition pour vous fournir, dans la mesure de leurs moyens, les renseignements que vous pourriez souhaiter et vous ouvrir nos archives.

Je tiens à remercier M. le Professeur Charlot, Président de la commission uni-

versitaire de l'Institut Charles-de-Gaulle, qui a eu l'idée d'organiser ce débat et à exprimer notre reconnaissance aux hautes personnalités qui ont bien voulu accepter d'apporter leur témoignage et se soumettre à vos nombreuses et intéressantes questions.

Que M. Michel Cazenave, délégué général de l'Institut et M. Gilbert Pilleul reçoivent également nos remerciements pour avoir organisé matériellement cette réunion.

Enfin, j'adresse l'expression de ma gratitude à M. le Conseiller Goguel qui veut bien, à la demande de M. le Président Charlot, diriger les débats. Nous savons que sa compétence et son autorité les ordonneront et les rendront les plus riches possibles pour vous toutes et vous tous.

Je confie donc la présidence de cette séance à M. Goguel et vous souhaite un fructueux après-midi.

4

## Avant-propos

par François Goguel

L'Institut a pour mission de rassembler des documents, de susciter et de provoquer des témoignages sur la pensée et l'action du général de Gaulle. Cette réunion est destinée à provoquer des témoignages en rassemblant des témoins, en les faisant interroger par des personnes qualifiées.

Tel est en effet le principe de la formule qui est inaugurée aujourd'hui et qui pourra être employée de nouveau à propos d'autres éléments de la vie et de l'action du général de Gaulle : permettre à des témoins qui n'ont pas tous conservé des archives, d'exprimer verbalement leurs souvenirs afin de fournir, si j'ose dire, une matière première à l'histoire.

Pourquoi le thème de cette réunion : « Le Référendum du 27 avril 1969 fut-il un référendum-suicide ? » thème qui a pu surprendre. Cela s'explique par le fait que c'est une thèse qui a été soutenue à l'époque.

Le samedi 26 avril 1969, « Le Monde » publiait un article de Maurice Duverger qualifiant le référendum « d'incroyable partie de poker » ; le lundi 28, « Le Monde » publiait un article d'Hubert Beuve-Méry qualifiant le référendum de « partie de roulette russe ». L'expression « référendum-suicide » n'était pas employée mais existait en filigrane, derrière ces expressions de « partie de poker » et de « roulette russe ». Elle apparaît pour la première fois dans la revue britannique « Parliamentary Affairs » de l'automne 1969. C'est un article de Jack Hayward dont le titre est celui-ci, en français : « Un suicide présidentiel par plébiscite, le départ de De Gaulle ». L'expression est reprise par Frédéric Bon dans la « Revue Française des Sciences Politiques » : « Le référendum du 27 avril, suicide politique

ou nécessité stratégique ».

L'idée, sinon le terme, de référendum-suicide est reprise avec éclat par André Malraux, en août 1972, dans une interview au « New York Times » que « L'Express » reproduit dans son numéro du 7-13 août 1972 : « ...le général de Gaulle qui rentre à Colombey n'a pas été battu sur le référendum, c'est ridicule ! Il ne tenait qu'à lui de ne pas faire le référendum, voyons ! Il dit dans ses Mémoires : « C'était une question capitale ! » Mais non, elle pouvait être capitale un an après. Il pouvait très bien dire qu'il ne pouvait pas mettre le destin de la France en jeu sur un problème aussi technique que les régions... Il a voulu mettre les régions en cause parce qu'il a voulu être battu ! Il a cherché — comment appellerons-nous ça ? — l'ingratitude. Alors, bien sûr, il parle comme si c'était la faute des Français ! Je veux bien, je ne suis pas sûr qu'il ait tort, mais ce que je dis fermement, c'est que cette ingratitude, il l'a cherchée. »

La semaine suivante, dans « L'Express », paraît un article de Jean-Marcel Jeanneney qui répond à Malraux. De sa réponse, je cite aussi quelques lignes : « Malraux n'a certes pas dit cela pour donner bonne conscience aux tombeurs du général de Gaulle. (...) C'est une vision de grand artiste que celle d'un de Gaulle qui, après avoir tant recherché et si étonnamment obtenu l'adhésion populaire, aurait été tout d'un coup saisi par le besoin d'éprouver l'ingratitude des Français ! J'admire l'allure de « tragédie antique » de ce thème, mais j'en conteste la valeur historique et j'en déplore l'incidence politique. »

Il est bien vrai que de Gaulle a consciemment pris le risque d'être battu, mais il n'est pas vrai qu'il a voulu être battu. »

5

# Le débat

## Introduction : pourquoi ce thème ?

La première question est de Jean-Marie Denquin, maître-assistant à Paris II, qui s'adresse à M. Couve de Murville :

« Si vous pensez, comme moi-même, que la thèse du référendum-suicide ne se soutient aucunement, quelles sont, selon vous, les raisons de l'invention et de la diffusion de ce thème ? Ne pensez-vous pas qu'elles s'expliquent par des raisons directement politiques ? »

**M. Couve de Murville.** — Il n'est pas facile de répondre à ces questions. D'abord, il est toujours difficile de se mettre dans la peau des autres, et je me réfère à ce que vous avez rappelé dans votre introduction, c'est-à-dire certains des commentaires qui ont pu être faits au moment même, immédiatement avant le référendum, sur les intentions du général de Gaulle et qui concluent à cette thèse du référendum-suicide. Je ne viserai pas André Malraux dans ma réponse. Ce qu'il a dit est d'une nature qui, dirai-je, est davantage de l'ordre littéraire que de l'ordre politique. Pour les autres, ce que je note, c'est que cette thèse du référendum-suicide a été mise en avant dans les tout derniers moments avant le référendum d'avril 1969 et puis a été reprise ensuite et abondamment développée, commentée et propagée.

Alors ma réponse, dans le fond, se rattache à l'ensemble de ce que nous allons voir maintenant, c'est-à-dire au fait que ce référendum n'est pas une décision prise dans les derniers moments, semaines ou mois qui ont précédé l'opération, mais est l'aboutissement d'un très long processus commencé en mai 1968. Tous ceux qui, au moment même du référendum, ont commencé à parler de suicide, ont totalement négligé les origines de l'opération, et quand je parle de l'origine, je veux dire les motivations profondes. Alors ceci, — en disant cela qui est désobligeant, je ne vise naturellement pas les auteurs ou journalistes qui ont été cités par M. Goguel — rejoint une sorte de réaction assez naturelle qui est de se dire : le général de Gaulle s'est lancé dans une opération qui était vouée à l'échec, c'est donc qu'il désirait l'échec. C'est une réaction qui méconnaît à la fois la nature de l'homme — nous aurons l'occasion d'y revenir — et, encore une

fois, les origines de l'événement, les origines très lointaines, qui lui ont donné un caractère en quelque sorte irréversible.

**M. Denquin.** — Je vous remercie, Monsieur le Premier ministre, de ces précisions qui vont à peu près dans le sens de ce que je pensais. Je voudrais poser une question subsidiaire : M. Goguel a fait allusion à des articles qui parlaient de roulette russe. Est-ce que vous ne pensez pas, Monsieur le Premier ministre, qu'il est logiquement différent de parler de roulette russe et de parler de suicide ? Jouer à la roulette russe, c'est une façon de tenter le destin, de voir où on en est vis-à-vis d'une situation, et si vous êtes de cet avis, nous en arriverions à la conclusion qu'au fond le thème du référendum-suicide proprement dit, c'est-à-dire correspondant à une intention du général de Gaulle de quitter le pouvoir, est tout à fait postérieur, et constituerait une illusion a posteriori.

**M. Couve de Murville.** — Je suis de votre avis en ce sens que je crois qu'en effet l'hypothèse ou la version du référendum-suicide est venue très largement après coup, après l'événement, parce que les gens ne comprenaient pas que le Général fût parti sur une affaire qui aurait pu être évitée.

L'expression de roulette russe est différente ; je dirai que c'est une expression journalistique destinée à essayer de frapper le lecteur, sans beaucoup d'autre arrière-plan.

**M. Jeanneney.** — Je voudrais essayer de répondre à la question qui a été posée : pourquoi certains ont-ils prétendu que le référendum était un suicide ?

Je ne vise pas ceux dont les noms viennent d'être cités ici, qui étaient des analystes politiques, ni, bien sûr, Malraux. Pour d'autres qui étaient, ou étaient apparus, comme des partisans du général de Gaulle, et qui en fait l'avaient trahi à ce moment-là, je me demande si en propageant l'idée du suicide politique, ils ne soulageaient pas leur conscience car alors, en trahissant de Gaulle, ils n'auraient fait que faciliter ce qu'il souhaitait : rendre effectif le suicide souhaité !

**M. Goguel.** — Autrement dit, c'est un alibi ?

**M. Jeanneney.** — Un alibi contre le remords.

**M. Goguel.** — Il faut tenir compte du facteur temps dans cette affaire et il y a probablement eu, dans la façon dont le général de Gaulle envisageait le résultat du référendum, des modifications entre le moment où les décisions ont été prises et le moment où les décisions ont été appliquées.

Si je peux apporter un modeste témoignage, j'ai eu l'occasion de parler de ce référendum à la fin d'octobre ou au début

de novembre 1968, à la suite d'une visite que le Bureau du Sénat avait faite au général de Gaulle ; il m'a retenu après le départ des membres du Bureau pour me parler du référendum. Il n'y avait pas l'ombre d'un doute, dans sa pensée, que ce référendum serait gagné. Tous ses propos manifestaient la conviction qu'il n'y avait pas de problème et à ce moment-là, la décision étant prise, il ne pouvait certainement pas s'agir d'un référendum-suicide. Dans la suite des événements, les perspectives ont pu se modifier, la décision être maintenue ; elle n'est pas pour autant une décision de suicide, mais je crois que ceci nous amène à la première partie des questions.

## 1. Quels rapports y a-t-il eu entre la décision de procéder à un référendum sur la création des régions et la réforme du Sénat, et les événements de mai-juin 1968 ?

M. Pierre Boudot, maître-assistant à Paris I à M. Couve de Murville et à M. Jeanneney :

« Dans quelle mesure le projet soumis au référendum par le général de Gaulle constituait-il de sa part une des réponses à la formidable question que lui posa l'Université pendant les événements de 1968 ? »

**M. Jeanneney.** — Il ne constitua pas une réponse aux questions posées par l'Université puisque, assez curieusement, dans ce projet de loi référendaire, il n'est pas question de l'Université, alors que les Universités auraient pu être placées dans la compétence des régions. On ne l'a pas fait parce qu'il y avait la loi d'orientation sur l'Université qui était en cours de discussion et qu'il ne fallait pas faire interférer les problèmes. Je pensais qu'une fois la loi d'orientation votée, si le référendum était positif, un jour viendrait où on rattacherait plus ou moins les Universités aux Régions.

**M. Couve de Murville.** — Je voudrais ajouter ceci : probablement la réponse de M. Jeanneney serait-elle différente — excusez-moi d'interpréter votre pensée — si la question était rédigée différemment, c'est-à-dire si, au lieu de dire le référendum sur les Régions on disait : le principe d'un référendum, parce qu'alors c'est une bonne partie du sujet de notre discussion.

Il est évident que l'idée d'un référendum est née des événements de mai 1968,

c'est-à-dire a commencé par les troubles de l'Université.

**M. Goguel.** — Je voudrais commenter encore la question en disant ceci : le référendum est un élément d'une forme de participation et on peut se demander malgré tout s'il n'y avait pas un lien entre une participation réalisée sur le plan régional et une autre forme de participation qui était une réponse aux événements de 68.

**M. Boudot.** — Je voulais dire essentiellement qu'il est certain qu'en mai 1968 les événements menés par l'Université (pas seulement par l'Université française, mais parlons uniquement de la France) ont mis en cause l'ensemble de la transmission de la culture et l'ensemble des structures de civilisation à un moment donné ; de sorte qu'il est légitime de penser que, derrière cet irrationnel, s'est dessiné ce que, avec les universitaires et les étudiants, je pourrais appeler un pouvoir universitaire. Il était donc tout à fait naturel que je me pose la question : le général de Gaulle, Président de la République, voyant naître en quelque sorte un nouveau pouvoir et, à mon sens, un nouveau pouvoir dont on n'a pas encore fini de parler, a-t-il lié l'émergence de ce nouveau pouvoir à l'organisation de nouvelles structures de pouvoir par l'intermédiaire des Régions ? C'est un des sens de ma question.

Le deuxième sens, c'était : est-ce que dans la mesure où l'Université ayant mis

en cause les structures de la nation montrait également l'exigence et le besoin d'un discours irrationnel, est-ce qu'il n'y avait pas, par l'intermédiaire des Régions, la possibilité de trouver effectivement la base d'un nouveau type de discours : la participation dont M. Goguel vient d'évoquer l'existence ?

**M. Tricot.** — Je voudrais dire un mot à la suite de ce que vient de dire M. Boudot. Il faut là aussi, comme le disait M. Goguel tout à l'heure, tenir compte du facteur temps et ne pas oublier que ce référendum d'avril 1969 n'est toujours que le projet de référendum de mai 1968, et ce projet comportait une partie universitaire. Le texte qui a été publié au « Journal Officiel » (décret du 27 mai 1968) soumettait au vote du peuple français un projet de loi pour la rénovation universitaire, sociale et économique ; le primo de l'article unique de ce texte demandait au pays s'il était d'accord pour que le Gouvernement fasse un certain nombre de choses pour réformer l'Education nationale en l'adaptant à l'évolution, aux besoins, etc.

**M. Goguel.** — Nous passons à la question suivante, qui est de M. Daniel Colard, maître-assistant à Besançon, et qui se pose à l'ensemble des témoins :

« Pensez-vous que, si le référendum du 27 avril 1969 avait eu lieu en juin 1968 (cf. allocution du 24 mai 1968) on aurait parlé de « référendum-suicide » ? »

Qui est volontaire parmi l'ensemble des témoins pour apporter une réponse à cette question ?

**Amiral Flohic.** — Je vais peut-être parler moi-même puisque je suis isolé en Grande-Bretagne et que les questions qui ont été posées m'ont obligé à un certain nombre de réflexions rapides, sans beaucoup de documents.

Ce que j'ai noté ici, et je m'en excuse si je ne suis pas d'accord avec tout le monde, mais en 1968, en juin, évidemment, la question qui se pose, c'est le caractère du référendum — et j'ai noté ce que le Général a dit le 24 mai 1968 dans son allocution à son retour de Roumanie : « Depuis bientôt trente ans, les événements m'ont imposé, en plusieurs graves occasions, le devoir d'amener notre pays à assumer son propre destin et j'y suis prêt une fois encore ».

**M. Couve de Murville.** — Je voudrais ajouter quelque chose. Pour le général de Gaulle, un référendum était toujours une question de confiance. Ce qui a différencié celui de 1969 des autres, c'est qu'il a

été perdu, et si on l'a appelé le référendum-suicide c'est parce que dans les semaines précédant l'opération de vote le référendum paraissait perdu et puis il l'a été effectivement. On a conclu qu'il voulait se faire battre.

Si le référendum avait eu lieu après le discours du 24 mai 1968, disons dans le courant de juin 1968, et qu'il avait été perdu, il est très possible qu'on aurait aussi parlé d'une opération-suicide par la suite.

**M. Ducamin.** — Etant à l'époque conseiller technique à l'Élysée, voyant les choses en fonctionnaire, je peux dire que, comme d'ailleurs les trois autres conseillers techniques, je considérais le premier référendum — celui qui n'a pas eu lieu — comme un suicide. Nous avons d'ailleurs fait connaître au général de Gaulle que ce n'était pas la réponse adéquate ; c'est l'une des seules choses dont j'ai gardé une trace écrite.

Je sais que personnellement, à l'époque, je pensais que ce n'était pas le moment de consulter le pays par cette voie. Ce n'était pas ce qu'attendait le pays à ce moment-là, alors qu'inversement la nécessité d'un référendum par la suite m'est apparue indiscutable. Je pouvais être en désaccord sur des modalités de détail, mais le principe du référendum me paraissait satisfaisant.

**M. Goguel.** — Passons à la question suivante, qui est de Pierre-Henri Chalvidan, assistant en droit à Paris XII et qui s'adresse à l'ensemble des témoins :

« N'aurait-il pas été possible de présenter les élections de juin 1968 différemment, en faisant nettement de la dissolution une dissolution-référendum ? La question a-t-elle été débattue ? »

Je ne sais pas lequel des témoins ici présents veut répondre. Je me permettrai de dire que, personnellement, je crois qu'il était très difficile de faire une « dissolution-référendum », car des élections c'est forcément — comme le général de Gaulle l'a dit en 1962 : 487 consultations dans 487 endroits différents, et il est, me semble-t-il, difficile que le résultat d'une telle consultation ait le même impact et la même signification politique que celui d'une consultation faite dans le cadre national. Le moyen de présenter les élections comme une dissolution-référendum, je ne sais pas s'il aurait existé !

**M. Couve de Murville.** — On peut ajouter à ce que vous dites qu'à l'époque, c'est-à-dire le 30 mai 1968, quand le général de Gaulle a prononcé son allocution qui a marqué le retournement de la situation,

dans la matinée encore, le débat était ouvert entre des élections législatives et un référendum. Il a été tranché en dernière heure, après discussion entre le Premier Ministre de l'époque et le Président de la République. Ce dernier qui en tenait toujours pour son référendum, acceptant d'y renoncer provisoirement pour faire d'abord des élections législatives. Je dois dire — c'est un aveu, parce que je considère que je me suis trompé, mais il est toujours facile de refaire l'histoire — que tout le monde à ce moment au gouvernement était d'accord avec M. Pompidou sur la position qu'il avait défendue et finalement fait prévaloir des élections plutôt qu'un référendum.

**M. Tricot.** — Je voudrais ajouter un mot : c'est que non seulement il est difficile de transformer des élections en référendum et de faire d'une dissolution une opération dissolution-référendum, mais encore je crois que cela aurait été complètement contraire à toute la façon dont le général de Gaulle faisait la distinction entre les élections législatives et les référendums, le niveau de l'élection législative et le niveau d'élections présidentielles.

**M. Chalvidan.** — Je voulais précisément savoir si l'hypothèse avait été émise et, comme le disait Monsieur le Premier ministre, quel est l'argument qui, finalement, a fait pencher le Général pour les élections bien que, personnellement, il eût préféré le référendum ?

**M. Couve de Murville.** — Je n'assistais pas à la discussion finale entre le Président de la République et le Premier ministre ; par conséquent il m'est difficile de vous répondre en connaissance de cause. J'imagine qu'un élément qui a dû peser d'un grand poids a été, si je peux m'exprimer d'une façon un peu naïve, la situation de l'époque, c'est-à-dire le fait qu'on se demandait comment il serait possible au Gouvernement d'organiser un vote pour des élections législatives ou pour un référendum. L'opinion générale était que ce serait beaucoup moins difficile d'organiser des élections législatives que d'organiser un référendum.

**M. Tricot.** — Je pourrais apporter une précision. J'ai retrouvé un petit mot que Monsieur Pompidou m'avait fait passer pendant le Conseil des ministres du 30 mai, au sujet de ce que le général de Gaulle allait dire deux ou trois heures plus tard, et dans lequel il indiquait : « Il suffit de dire que les élections législatives auront lieu dans le délai constitutionnel de tant de jours à tant de jours ; on verra bien si

les événements rendent impossible de le faire ».

Ainsi, même pour des législatives, ce jour-là et à cette heure-là, il n'était pas sûr qu'on puisse faire des élections et, a fortiori, un référendum.

**M. Goguel.** — Mon sentiment personnel est qu'au fond on pouvait craindre que le référendum se heurtât à une résistance physique de la part d'éléments plus ou moins organisés, parce que le référendum est moins entré dans les mœurs politiques de la France que les élections, et je crois que beaucoup de Français qui auraient supporté qu'on empêche un référendum n'auraient pas supporté qu'on empêchât physiquement des élections.

**M. Couve de Murville.** — J'ajoute un point sur le débat référendum-élections législatives, c'est que tous ceux — en réalité c'était tout le monde — qui étaient pour les élections législatives d'abord restaient sur la mauvaise impression qu'avait faite l'allocution à la télévision du général de Gaulle, le 24 mai, et d'autre part se perdaient en conjectures sur la question de savoir quel serait l'objet de ce référendum et comment le public pourrait arriver à comprendre.

**M. Goguel.** — Nous allons passer à la question suivante, de M. Patrick Guiol, diplômé d'études économiques et sociologiques, qui s'adresse à vous, Monsieur le Premier ministre :

« L'introduction de gaullistes de gauche dans le nouveau gouvernement correspondait-elle à une adaptation circonstancielle ou bien aux prémices d'un remaniement des forces politiques sur lesquelles le général de Gaulle entendait s'appuyer à l'avenir ? A-t-il manifesté explicitement ses intentions à ce sujet ? »

**M. Couve de Murville.** — Je suis un peu embarrassé parce que je ne vois pas très bien la portée de la question, excusez-moi, M. Guiol. Les gaullistes de gauche, suivant l'expression consacrée, étaient au nombre de deux dans le gouvernement que j'avais constitué en juillet 1968, et ils étaient au nombre de deux, exactement les mêmes, dans le gouvernement précédent de M. Pompidou : il y avait M. René Capitant et M. Philippe Dechartre, l'un étant considéré comme un gaulliste de gauche anti-pompidolien et l'autre comme pro-pompidolien.

Je ne crois pas que cela ait eu une grande importance. En réalité, dans l'évolution générale je dirai ceci : si René Capitant était entré dans le gouvernement, lors du remaniement de mai, c'est parce

que le général de Gaulle en avait, à M. Pompidou, formellement exprimé le désir et il restait ensuite dans le gouvernement que j'ai constitué, et M. Pompidou avait fait entrer Dechartre pour équilibrer, de la façon un peu vulgaire que je disais tout à l'heure.

**M. Goguel.** — La question suivante est de moi-même, mon cher Premier ministre ; je vous demande :

« Est-on fondé à considérer que la décision du général de Gaulle de procéder au référendum du 27 avril 1969 s'explique en grande partie par le fait qu'il avait dû renoncer à celui qu'il avait annoncé le 24 mai 1968 ? »

**M. Couve de Murville.** — Oui, la réponse est affirmative, bien entendu. Dans le fond nous avons vécu dans la préparation d'un référendum entre le 24 mai 1968 — pour ce qui me concerne un peu plus tôt d'ailleurs — et le 28 avril 1969.

Le général de Gaulle avait eu cette idée pour sortir de la crise. Elle lui était venue, en tous les cas il me l'avait exprimée pour la première fois, lors du voyage en Roumanie. Il avait ensuite renoncé à cette idée pour accepter les élections législatives, mais il y avait renoncé pour un temps, non pas pour le principe. Il avait renoncé en disant : le référendum, on le fera plus tard. Par conséquent, entre cette époque et le vote d'avril 1969, cela a toujours été, dans l'esprit du général de Gaulle et dans les faits, la même opération qui se continuait avec des péripéties et des modalités diverses. Au début d'ailleurs ce ne devait pas être le même sujet, mais l'idée d'un référendum était toujours là, et elle n'a pas changé un seul jour jusqu'à l'événement final.

**M. Tricot.** — Je crois, comme M. Couve de Murville, qu'il faut répondre oui à votre question, mais en ajoutant, excusez-moi, que la question devrait être un peu différente ; vous avez l'air de dire : est-ce qu'il a fait ce référendum parce qu'il avait dû renoncer au premier ?

Il n'y avait pas renoncé, il n'y a jamais eu de décision de faire le référendum de 1969, il y a eu la décision de faire le référendum de 1968, décision dont l'exécution avait dû être différée. On trouverait un moment où il a décidé de faire le référendum de 1969 à telle date, mais la décision était prise depuis le début. Elle s'est poursuivie en août, septembre, octobre 1968, février 1969. Vous avez une série de dates qui sont la continuation de la même idée, avec des modalités différentes et l'abandon du chapitre universitaire parce que la loi d'orientation avait été effectuée.

**M. Goguel.** — Ce qui a changé, en somme, c'est la date, mais pas la décision.

**Amiral Flohic.** — Je me souviens que, durant le voyage de Roumanie, le vendredi matin, Madame de Gaulle disait : « Il ne faudra pas tarder à référer ». Pour moi, cette remarque impliquait que le Général s'interrogeait déjà sur l'opportunité d'un référendum.

**M. Goguel.** — La question suivante est de M. Patrick Guiol, et je crois que ce que M. Couve de Murville vient de nous dire à la précédente question répond à la première partie de cette nouvelle question que je lis :

« Après l'allocution du 24 mai 1968, le général de Gaulle a-t-il concédé facilement le report du référendum à une date ultérieure et le recours à la dissolution de l'Assemblée ? N'a-t-il pas manifesté le sentiment d'être acculé à sauver les Institutions de la V<sup>e</sup> République aux dépens de son projet social, autrement dit d'être d'un côté comme de l'autre perdant ?... et tenté ainsi de se retirer ? »

Cette question se posant à l'ensemble des témoins, je ne sais pas lequel d'entre eux voudra, le premier, répondre.

**M. Ducamin.** — Mon sentiment, c'est que la partie qu'on pourrait appeler le projet social s'est révélée, dès 1967 d'ailleurs, dans la pratique, poser des problèmes qui échappaient au mécanisme du référendum ; notamment parce qu'il ne s'agissait pas de problèmes d'organisation des pouvoirs publics.

Si on met à part la participation dans l'Université, dont on a vu qu'elle avait déjà été exclue du fait de l'intervention de la loi de 1968, il restait principalement la réforme de l'entreprise qui était déjà en cours d'étude depuis longtemps mais avait été reprise en mai ; on apercevait très vite, au niveau des travaux préparatoires, qu'on ne saisissait pas encore ce qui allait pouvoir être mis dans un texte, car il est difficile qu'une loi impose, de l'extérieur, aux entreprises cette participation ; et, toujours sans pouvoir prouver mes dires, j'ai le sentiment que c'est cette difficulté qui a fait que le général de Gaulle a renvoyé cette réforme à la loi ordinaire et ne l'a pas insérée dans le référendum.

Ce n'est pour moi qu'une impression, je ne sais pas si d'autres témoignages peuvent la confirmer.

**M. Tricot.** — J'ai eu l'impression qu'il y a eu chez le général de Gaulle, tout de suite après les élections, le sentiment que ces élections étaient magnifiques sur le

plan tactique immédiat — c'était vraiment la Chambre introuvable ! — mais cela ne répondait pas entièrement aux problèmes. C'était un succès politique immédiat, mais le projet social et les intentions profondes de réforme n'avaient pas trouvé là leur satisfaction. Le Général gardait donc en tête l'idée : je ne renonce pas au référendum.

**M. Couve de Murville.** — Je voudrais ajouter un souvenir — et je demanderai à

## 2. A quelles fins tendait le référendum ?

La première question est de M. Philippe Braud, Professeur de Droit public et de Science politique à l'Université de Rennes :

« Dans la pratique de la V<sup>e</sup> République, le référendum est à la fois une question de confiance posée au peuple français et une procédure décisionnelle aboutissant à une loi référendaire. Pour mieux cerner quel aspect a prévalu dans la démarche du général de Gaulle, est-il possible de savoir si, chronologiquement, l'idée de recourir de nouveau au référendum a précédé l'intention de réformer le Sénat et les régions ? », question à laquelle, déjà, ce qui a été dit apporte un commencement de réponse, mais Jean-Marcel Jeanneney va pouvoir la compléter.

**M. Jeanneney.** — Il est difficile de faire une chronologie des idées, surtout celles du général de Gaulle. Historiquement, on peut observer que l'idée de créer des régions, étant antérieure à mai 1968, puis qu'elle a été énoncée à Lyon en avril 1968, est évidemment également antérieure à l'idée d'un référendum, qui a été provoquée manifestement par mai 1968. Donc, l'idée des Régions est antérieure à l'idée de ce référendum-là.

La réforme du Sénat, quant à elle, est inscrite dans le discours de Bayeux. Donc, là encore, on peut dire que l'idée est bien antérieure au référendum.

Inversement, il est certain que lorsque, en mai 1968, le Général a pensé, a voulu, ce référendum dont M. Tricot nous a dit que c'était toujours le même, il n'avait pas essentiellement à l'esprit le problème du Sénat et le problème des régions, il avait bien d'autres problèmes à l'esprit.

A mon avis, on peut répondre, en se fondant sur l'histoire, que l'intention de réformer le Sénat et l'intention de faire des régions étaient antérieures à l'idée de référendum et que l'idée de référen-

**M. Jeanneney s'il peut le confirmer** — à ce qu'a dit M. Ducamin, c'est qu'autant que je me rappelle, le général de Gaulle avait l'intention, il m'en avait parlé avant le référendum, de mettre en discussion au Parlement — dont la session était suspendue mais devait reprendre normalement après le référendum — un projet de réforme des sociétés et du régime de gestion des entreprises.

**M. Goguel.** — Nous passons à la seconde partie.

*dum est venue indépendamment du désir de réformer le Sénat et de créer des régions.*

**M. Couve de Murville.** — Je suis d'accord.

**M. Tricot.** — D'autant plus d'accord, en ce qui me concerne, que le premier texte de mai 1968 ne parlait pas du Sénat.

**M. Ducamin.** — ...Mais des régions.

**M. Goguel.** — Nous passons à la question suivante, de M. Christian Morisson, professeur de Sciences économiques à Paris I ; elle se pose à l'ensemble des témoins :

« Est-ce que l'enjeu réel n'était pas, pour le général de Gaulle, d'obtenir une approbation (ou confirmation) de son élection en 1965 dans une optique présidentielle ; c'est-à-dire que les élections législatives de juin 1968 ne constituaient pas à ses yeux la confirmation nécessaire après mai 68 ? »

**Amiral Flohic.** — On a déjà répondu.

**M. Couve de Murville.** — Pour le général de Gaulle le référendum était bien sûr le vote d'une loi, mais c'était avant cela un vote de confiance en sa personne de la part des Français.

S'il a eu l'idée, en mai 68, de procéder à un référendum, c'était évidemment, quel que fût le sujet posé, pour obtenir cette manifestation, c'est-à-dire un vote de confiance de la part de la majorité de la population. Bien évidemment aussi — on l'a souvent dit — les élections législatives de juin 1968 ne constituaient pas pour le Président de la République de l'époque le vote de confiance personnel dont il considérait qu'il avait besoin après les événements dramatiques de mai 68.

**M. Goguel.** — Venons-en à deux questions que j'ai groupées peut-être un peu arbitrairement : l'une de M. René Remond, qui demande à l'ensemble des témoins :

« Comment l'idée de régionalisation, de décentralisation, est-elle compatible avec l'attachement intransigeant du général de Gaulle à l'autorité de l'Etat ? Le discours de Lyon n'est-il pas un renversement de perspective historique ? La régionalisation est-elle une pièce rapportée ou une pièce maîtresse de la pensée du général de Gaulle ? »

L'autre question, que je groupe avec la première, est de M. Christian Morisson, et elle s'adresse à l'ensemble des témoins :

« Est-ce que la réforme régionale représentait une rupture délibérée avec les traditions centralisatrices séculaires et avec la pratique centralisatrice des gouvernements qui se sont succédés depuis 1958 ? Représentait-elle en quelque sorte l'application à (et par) l'Etat lui-même de l'idée de participation, l'Etat (gouvernement, hauts fonctionnaires des administrations centrales) renonçant à une partie de ses propres pouvoirs ? »

Ce sont deux questions qui se rejoignent et auxquelles, je pense, M. Jeanneney pourrait le premier apporter une réponse.

**M. Jeanneney.** — A la première question — pièce rapportée ou pièce maîtresse ? — je suis tenté de répondre : pièce rapportée. La régionalisation n'était pas en effet un élément essentiel de la vision politique du général de Gaulle. Mais ce qui ne veut pas dire pièce inutile. Dans toute politique, il y a beaucoup de pièces rapportées, beaucoup de choses qui ne paraissent pas essentielles. La vraie question est : est-ce compatible avec l'autorité de l'Etat ?

Quand on regarde avec soin ce qu'était le projet de loi référendaire, on voit que, dans le discours de Lyon et dans le texte du projet référendaire, le général de Gaulle avait fait porter la décentralisation essentiellement sur des équipements de caractère économique — des routes, des aérodromes et bien d'autres — qui sont très importants, parce que le niveau de vie en dépend mais qui n'ont pas de portée politique profonde, qui ne mettent pas en cause l'autorité de l'Etat.

Je n'imagine pas que le général de Gaulle ait jamais considéré que l'autorité de l'Etat était en péril si désormais ce n'était pas le ministre des Travaux Publics qui décidait d'une rectification de route nationale mais une autorité régionale. Bien mieux, je pense que, dans son esprit, le fait de débarrasser l'Etat d'un

certain nombre de ces problèmes était de nature à renforcer son autorité, en la concentrant sur ce qui était vraiment, par nature, de la compétence de l'Etat.

**M. Ducamin.** — Je voudrais apporter deux compléments.

Nous sommes un certain nombre à travailler dans un groupe, que préside M. Tricot, sur le problème des relations entre le général de Gaulle et l'Administration de toutes nos confrontations de témoignages, d'idées, de documents, il ressort que le Général était très profondément conscient de la vitalité provinciale. A l'occasion de ses voyages, à l'occasion de ses contacts avec les autorités locales à tous les niveaux, il avait acquis la conscience d'une vitalité provinciale qui lui apparaissait comme étant un peu étouffée par le centralisme parisien. C'est un premier élément.

**M. Couve de Murville.** — Je voudrais ajouter un petit commentaire de nature psychologique ou humaine sur cette question, en disant que je n'aime pas beaucoup l'expression de « pièce rapportée ». Je la remplacerais plutôt par l'expression, par exemple, de « décision raisonnée ». Il ne faut pas oublier que le général de Gaulle — qui était un homme non seulement naturellement pas le dire, mais j'emment de décision et d'avenir mais de pensée qu'il a joué en ce sens que, derrière — était très souvent pris — même que la Résistance a été un phénomène non pas d'élites parisiennes mais instinct et la raison. Je n'ai pas besoin de m'en rappeler le drame algérien pour expliquer comment on peut penser qu'une meilleure répartition des compétences dans le pays pourrait produire un dynamisme plus grand venant de la vie rendue à des provinces un peu « étouffées » par cette centralisation.

Est-ce qu'il a été déterminant ? Je ne pense pas que ce soit le cas. Mais j'emment de décision et d'avenir mais de pensée qu'il a joué en ce sens que, derrière — était très souvent pris — même que la Résistance a été un phénomène non pas d'élites parisiennes mais instinct et la raison. Je n'ai pas besoin de m'en rappeler le drame algérien pour expliquer comment on peut penser qu'une meilleure répartition des compétences dans le pays pourrait produire un dynamisme plus grand venant de la vie rendue à des provinces un peu « étouffées » par cette centralisation.

Le second élément, plus conjoncturel, est apparu très dangereux pour l'Etat. L'absence de relais avait montré que des phénomènes de désordre pouvaient se généraliser dans toutes les régions de France et constituer un danger pour l'Etat. Je crois que l'idée d'une meilleure distribution des responsabilités — systèmes, des organisations qui existaient — non seulement ne nuisait pas à l'Etat mais, en définitive, pouvait renforcer le rôle de l'Etat dans le pays.

**M. Jeanneney.** — Dans le sens de ce que vient de dire M. Ducamin, j'apporterai un souvenir. En janvier 1968, au premier Conseil des ministres de l'année — M. Couve de Murville s'en souvient sûrement — le général de Gaulle, comme il lui arrivait parfois, avait fait un tour de table demander aux ministres leur sentiment sur la situation. J'avais attiré l'attention sur les dangers que pouvait comporter l'exaspération qu'éprouvaient un certain nombre de Français face à une emprise bureaucratique de plus en plus forte. Le Général m'a reçu quelques jours après. Je me souviens lui avoir dit bien j'étais heureux de voir que la France

**M. Tricot.** — J'ai tendance à dire qu'il y avait des idées de fond et des idées permanentes et puis, en effet, des occasions politiques.

La Constitution de 1958 ne répondait pas totalement aux idées du général de Gaulle. J'ai eu l'occasion, au début de 1959, de participer sur le plan technique au démarrage de cette Constitution, et j'ai toujours été frappé du décalage sur des points importants qu'il y avait entre la lettre de la Constitution et les orientations du général de Gaulle. Quelquefois, je lui ai demandé pourquoi, en lui disant en somme : « Vous l'avez bien voulue, cette Constitution ». Sa réaction était parfois un peu une plaisanterie : Monsieur Untel et Monsieur Untel m'avaient dit que c'était très bien ainsi ». Plus sérieusement, il ne faut pas oublier que cette Constitution a été soumise au référendum en vertu d'une loi qui avait été votée par le Parlement de la IV<sup>e</sup> République et promulguée au début de juin 1958. Cette loi prévoyait une constitution de type parlementaire, disant : on distinguera nettement le Gouvernement et le Parlement, le Gouvernement sera responsable devant le Parlement, etc. Par conséquent, il n'avait certainement pas eu la possibilité de faire passer tout ce qu'il aurait voulu dans la loi de juin 1958, et après cela il devait la respecter.

Mais il a saisi des occasions pour faire progresser les choses dans l'esprit de ce qu'il avait dit à Bayeux.

**M. Goguel.** — Le Sénat du référendum de 1969 est à peu près le même Sénat que celui du discours de Bayeux, et je crois bien pouvoir dire qu'en 1958 il y a eu une esquisse, au moment de la préparation de la Constitution, de tentative d'introduction dans la nouvelle Constitution des idées de Bayeux sur le Sénat, esquisse qui a été très vite abandonnée devant la résistance des représentants d'organisations syndicales, mais la continuité de l'idée me paraît certaine.

**Amiral Flohic.** — Je le crois.

**M. Couve de Murville.** — Il faut dire que déjà la Constitution de 1958 fait du Sénat quelque chose de différent et de beaucoup plus important que la Constitution de la IV<sup>e</sup> République.

**M. Goguel.** — En apparence !

**M. Couve de Murville.** — Non, pas en apparence, cela tient aux contingences.

**M. Goguel.** — La soupape de sûreté du dernier mot de l'Assemblée Nationale

était tout de même une virtualité d'importance.

**Amiral Flohic.** — Pour en revenir au Sénat, je crois que c'est en 1962 qu'il a failli reposer la question de l'intérim du Président en cas de vacance, et finalement, alors que le Général voulait faire assurer l'intérim par le Premier ministre, il a dû se rendre aux raisons, je crois, du Premier ministre de l'époque, ce qui a failli d'ailleurs gêner beaucoup au moment de l'élection de 1969. C'est M. Pompidou qui se serait opposé à la modification que voulait introduire le Général pour l'intérim.

**M. Goguel.** — Donc, pas tellement d'improvisation, mais tout de même une adaptation aux circonstances.

Deux questions maintenant de M. Alfred Grosser, Professeur de Science Politique à l'I.E.P. de Paris. J'ai groupé peut-être arbitrairement les deux questions :

« Quel rapport existait-il pour le général de Gaulle entre la question soumise à référendum et la puissance et l'ambition de la France ? »

« La double crise de 1968 (interne en mai, monétaire à l'automne) a-t-elle infléchi ou influencé la vision globale qu'avait le général de Gaulle sur les rapports entre la politique intérieure et la politique extérieure au point d'expliquer la motivation purement interne de la question soumise à référendum ? »

**M. Grosser.** — Pour mieux faire comprendre ma question, je veux dire, d'une façon peut-être un peu brutale, que j'ai toujours eu l'impression que l'automne de 1968 marque une coupure aussi profonde dans la nature de la politique extérieure de la France, que juin 1958.

En d'autres termes, que de nouveau à partir de l'automne 1968 et jusqu'en 1976 inclusivement, la priorité centrale est donnée au développement interne français, comme cela avait été le cas jusqu'au retour du général de Gaulle au pouvoir en 1958 ; et le fait que, dans la préparation du référendum, de manière très particulière dans la littérature gaullienne, n'apparaisse dans aucun texte d'accompagnement aucune référence à la situation mondiale, au rôle de la France, à l'ambition nationale (ce dont il est constamment question lorsqu'on parle de politique interne dans les années antérieures), me paraît apporter quelque chose à l'hypothèse que j'avance.

**M. Tricot.** — Je crois qu'il faudrait revoir par exemple le discours du 24 mai dans lequel il me semble bien qu'étaient exprimés

à la fois les idées de participation et de mise en ordre interne, avec l'indication : si cela ne se fait pas, eh bien le destin de la France sera pris en charge par d'autres.

Quant à la notion : le développement du pays, tâche prioritaire, vous la voyez se développer et se renforcer, au moins à partir de 1960, comme l'une des raisons données pour expliquer que nous devions nous dégager de l'affaire algérienne.

**M. Couve de Murville.** — Je voudrais ajouter un commentaire à ce que M. Grosser disait concernant l'idée que, entre l'automne 1968 et avril 1969, les problèmes extérieurs sont, disons, subalternes par rapport aux problèmes intérieurs.

Je ne crois pas, s'agissant du général de Gaulle, qu'il ait changé quoi que ce soit des idées ou des ambitions qu'il pouvait avoir sur le plan international. Ce qui s'est passé plutôt, c'est qu'entre mai 1968 et avril 1969, la France — donc le Pouvoir — c'est-à-dire de Gaulle en particulier — a été en quelque sorte prise à la gorge par des problèmes incessants qui ont commencé avec la révolte de l'Université qui se sont poursuivis ensuite dans tous les domaines d'une façon continue ; c'est ce qui fait que pour l'observateur, pour celui qui rapporte les événements, peut-être aussi pour celui qui écrit l'histoire immédiate, les problèmes intérieurs paraissent prendre le pas, mais ceci est pour la préoccupation quotidienne, ce n'est pas une modification en profondeur.

**M. Goguel.** — Il a été répondu complètement, je passe à une question de M. Jacques Delors, qui demande :

« Quel rôle aurait pu jouer dans l'esprit du Président de la République l'échec relatif du projet général qu'il caressait en matière de participation soit au niveau de l'entreprise, soit au niveau de la Nation ? Il y a en effet un écart indiscutable entre les discours du général de Gaulle sur les exigences et les orientations de la participation d'une part, et les formes concrètes qui lui ont été données, soit par les textes sur l'intéressement des travailleurs au résultat de l'entreprise, soit par la création d'un Sénat mixte. »

La question se pose à l'ensemble des témoins.

**M. Jeanneney.** — Il n'y a aucun doute que le Général mesurait l'écart qu'il pouvait avoir entre la vision qu'il avait d'une participation nécessaire et les réformes qui paraissaient possibles ou celles qu'on lui proposait.

Je me souviens, étant alors ministre des Affaires sociales, — ce devait être

en 1967 —, avoir perçu au cours d'une conversation avec lui une certaine irritation de sa part devant le fait qu'on n'arrivait pas à lui proposer des choses qui correspondaient à ce qu'au fond de lui-même il souhaitait. Je me souviens lui avoir répondu que d'abord, en soi, ce n'était pas facile, mais qu'en plus cela s'insérait dans une conception politique d'ensemble et qu'on ne pouvait pas réformer l'entreprise en soi, indépendamment du reste, et que l'ensemble de la politique qu'on menait à ce moment ne me paraissait pas favorable à cela. Alors, à défaut de pouvoir faire autre chose, il est possible qu'il se soit dit qu'il y avait au moins un domaine où on pouvait plus facilement — parce que cela dépend davantage de la législation et moins des mœurs —

avancer un peu dans le sens de la participation : c'était le domaine des institutions publiques : les régions et le Sénat.

**M. Ducamin.** — Dans ce même ordre d'idées, j'ai été témoin direct de l'attitude du général de Gaulle sur le texte sur la participation des travailleurs aux fruits de l'expansion des entreprises. En 1967, le texte qui est sorti laborieusement des travaux du gouvernement, menés de très près avec son Cabinet, ne correspondait pas totalement à son ambition, c'est manifeste.

Il voulait un projet Loichot, un peu transformé, allant plus loin que le texte adopté. Et s'il s'est limité à ce texte, en définitive assez pondéré, c'est certainement sous l'influence de considérations de caractère économique pour tenir compte du risque qu'on faisait prendre aux pays à un moment qui n'était pas le bon — car ce n'est jamais le bon — et il y avait certainement, par rapport à ce texte, un sentiment que celui-ci ne satisfaisait pas ses ambitions. Il avait donc le désir de le reprendre sous une autre forme.

**M. Couve de Murville.** — Peut-être peut-on ajouter que le régime du général de Gaulle était sans doute moins un régime de monarchie absolue que le régime de ses successeurs, et qu'à cette époque les questions étaient préparées d'une façon plus approfondie et défendues d'une manière très tenace par le gouvernement.

**M. Tricot.** — Si vous le permettez, j'ajouterais un mot pour dire que le général de Gaulle sentait bien que pour l'essentiel il ne pouvait pas mettre en œuvre ses idées sur la participation sans, non seulement le soutien actif de son gouvernement et de tous ceux qui travaillaient autour de lui, mais du pays en général, du moins dans ces domaines comme l'entreprise. Ce

décalage dont parle Jacques Delors est aussi un décalage entre un projet du général de Gaulle et ce qui était susceptible d'être accepté par le pays, y compris par les chefs d'entreprise, à un moment donné.

Je voudrais à cette occasion, si vous le permettez, revenir d'un mot sur le sens du référendum de 1968-1969. Le général de Gaulle disait bien : c'est une question de confiance, mais il disait aussi : ce sera « une manifestation de confiance et d'intention ». Ce n'était pas simplement la confiance au sens « bon, on vous aime bien », mais c'était : « nous sommes d'accord pour que telles ou telles choses soient faites », et il disait notamment à propos de la réforme de l'entreprise : « ça ne se décrète pas de l'Olympe, il faut qu'il y ait un courant assez fort qui passe dans le pays. »

**M. Ducamin.** — Et sous cet angle, je pense qu'on ne me démentira pas, l'insertion des « socio-professionnels » dans le Sénat était un moyen, non peut-être de tourner l'opposition à la réforme de l'entreprise mais en tout cas de mettre à un niveau de pouvoir politique des catégories qui sont généralement contre, et qui se retrouveraient forcément, par le fait d'une volonté exprimée par le pays tout entier, tout d'un coup, de l'autre côté de la barrière. Ce qui pouvait permettre de renverser une situation d'opposition faisant obstacle en partie à certaines évolutions.

**M. Goguel.** — La question suivante est à la fois très directe et très personnelle. Elle est de Pierre Avril, professeur de Droit à Poitiers, à M. Couve de Murville :

« Étiez-vous initialement partisan du référendum ? ».

**M. Couve de Murville.** — Je n'étonnerai pas M. Avril en lui disant que je n'ai jamais été, au cours de la période que nous étudions, très heureux de cette affaire du référendum. Mais le référendum n'était pas, quand je suis arrivé à Matignon en juillet 1968, une décision à prendre, c'était un héritage à assumer car la décision, elle, était prise depuis le 24 mai ; elle avait été ajournée le 30 mai, mais elle restait et il n'y avait aucune espèce de doute que le général de Gaulle était parfaitement décidé à y donner suite, à une époque à déterminer et sur un sujet à déterminer. Moi-même, lorsque j'ai fait, aux environs du 10 juillet 1968, non pas ma déclaration d'investiture mais ma première déclaration devant l'Assemblée Nationale, je n'ai pas parlé, expressis verbis, d'un référendum et en particulier

de celui de la région, mais c'était implicite. Les choses se sont précipitées par la suite, c'est-à-dire qu'on en parlait et qu'on a continué à en parler de façon de plus en plus précise.

Je n'ai jamais été satisfait de cette affaire parce qu'elle me paraissait pleine à la fois d'ambiguïtés et de périls.

**M. Lefranc** — Je voulais poser au Premier ministre la question suivante : la légende raconte, Monsieur le Premier ministre — il faut dire que c'est peut-être une légende — que vous auriez rendu visite au général de Gaulle au cours d'un de vos nombreux entretiens, au mois de décembre 1968 ou de janvier 1969 au moment où justement les informations qu'on avait sur l'issue du référendum étaient plutôt pessimistes, avant le discours de Quimper, et vous auriez insisté beaucoup auprès de votre interlocuteur pour que ce projet soit différé ou en tout cas transformé. Doit-on croire la légende ?

**M. Couve de Murville** — La légende correspond aux faits dans ce sens que le métier du Premier ministre est de s'entretenir avec le Chef de l'Etat des questions politiques, et en particulier des questions importantes. Il est évident que nous en avons parlé des quantités de fois et que je ne lui ai jamais caché ce que j'en pensais, c'est-à-dire que je n'en étais pas heureux, pour employer une expression très modérée, et que s'il pouvait y renoncer, ce serait à mon avis beaucoup mieux. Mais nous en parlerons tout à l'heure, je pense, à l'occasion d'une autre question.

Ceci s'est passé en effet, vous l'avez dit très justement, jusqu'au discours de Quimper, c'est-à-dire jusqu'à l'engagement du général de Gaulle face au pays de procéder à un référendum sur les régions et le Sénat.

La question s'est posée ensuite, et je vous indiquerai tout à l'heure les raisons pour lesquelles j'ai pris alors une position exactement inverse, dans mes conversations avec de Gaulle, de celle que j'avais prise lorsque les choses n'étaient pas encore définitives.

**M. Goguel** — Dernière question sur les fins auxquelles tendait le référendum, elle est de M. Pierre-Henri Chalvidan et se pose à l'ensemble des témoins :

« En dehors de ceux déjà publiés, possède-t-on des renseignements plus précis sur la position du Général quant au problème de la constitutionnalité de la procédure ? ».

**M. Jeanneney** — Au début novembre 1962, alors que j'étais encore ambassadeur en Algérie et quand le Général, par référendum fondé sur l'article 11 de la Constitution, demandait au pays d'approuver l'élection du Président au suffrage universel, ayant été reçu par lui — je venais régulièrement l'entretenir des affaires d'Algérie, mais il arrivait que la conversation dévie — je lui ai dit combien je l'approuvais, mais aussi combien je regrettais que la façon dont la Constitution avait été rédigée faisait qu'il prêtait le flanc à certaines critiques, je lui disais qu'il était fâcheux que le référendum mentionné à l'article 11, alors qu'il y avait un titre consacré à la révision de la Constitution constitué par l'Article 89.

Plus tard, j'ai eu l'occasion de démontrer devant le Sénat que cela ne constituait pas un argument suffisant contre le recours au référendum en matière constitutionnelle, mais permettait aux adversaires d'argumenter.

Sa réponse a été : « Oui, bien sûr, la rédaction est regrettable, mais c'est moi qui ai fait la Constitution et je sais bien que j'ai voulu dire ».

Donc, il n'avait aucun doute, je ne dis pas sur l'interprétation de la lettre, mais sur la légitimité profonde de la procédure, compte tenu de ce qu'il avait voulu naturellement il était heureux lorsqu'on lui en apportait, à l'appui de sa thèse, une démonstration juridique, que je persistais à croire encore.

**M. Tricot** — Les premières années, je n'aurais pas dit que le référendum n'aurait pas été préparé, par voie de cette Constitution de prendre, par voie d'ordonnance, un certain nombre de mesures d'application. Bien sûr, s'il avait été possible d'en faire autant cette fois-là, les choses auraient été bien simplifiées ! Mais il faut se souvenir d'une chose : on avait recours aux ordonnances créées. Le peuple avait approuvé ; c'était fini. Autant j'ai compris que le Conseil des réactions fortes sur le fond — pas d'Etat prenne la position qu'il a prise même pour ce qui est de la Sécurité sociale — mais à des réactions politiques de 1968-1969 parce qu'en matière de Constitution, il me semble que lorsque le peuple a approuvé une certaine manière d'interpréter la Constitution, et en toute liberté après un débat, la question est tranchée, concevable, à mon avis, de recourir de nouveau à des ordonnances.

Quant aux textes d'application qui auraient pu être pris par la voie des lois votées par le Parlement », ma réponse est — et disais : « Tout de même, lisez l'article 11 : les pouvoirs publics c'est bien qui étaient nécessaires à la mise en œuvre de la réforme du Sénat, et aux- dans la Constitution de 1875, celle de laquelle le Général tenait par-dessus tout III<sup>e</sup> République, il y avait une loi — plus qu'aux régions, je crois — il y en avait une qui étaient nécessaires à l'organisation des pouvoirs publics. Or, malheureusement, ceux qui ont rédigé la

vous n'allez pas me dire que ce n'est pas la République ! »

**Amiral Flohic** — C'est cela, l'essentiel :

### 3. Comment le référendum a-t-il été préparé ?

**M. Goguel** — Nous en arrivons à la troisième partie : « Comment le référendum a-t-il été préparé ? » Il y a d'abord deux questions groupées. La première est de moi-même et s'adresse à M. Jeanneney :

« Dans quelle mesure et pour quelles raisons le général de Gaulle a-t-il tenu à ce que le projet soumis au référendum d'avril 1969 réglât tous les problèmes relatifs à la création des régions et à la réforme du Sénat, sans aucun renvoi à des textes d'application qui auraient pu être pris par la voie des lois votées par le Parlement ou d'ordonnances ? »

La seconde question est de M. Stanley Hoffmann, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris cette année ; elle s'adresse également à M. Jeanneney :

« N'avait-on point pensé que la complexité même du texte soumis au référendum réduirait les chances de succès ? »

**M. Jeanneney** — Je crois qu'il faut répondre différemment aux mots « par la voie des lois votées par le Parlement » et aux mots « ou d'ordonnances ».

En 1958, dans le texte constitutionnel, il avait été donné pouvoir au gouverneur de prendre, par voie d'ordonnance, un certain nombre de mesures d'application. Bien sûr, s'il avait été possible d'en faire autant cette fois-là, les choses auraient été bien simplifiées ! Mais il faut se souvenir d'une chose : on avait recours aux ordonnances créées. Le peuple avait approuvé ; c'était fini. Autant j'ai compris que le Conseil des réactions fortes sur le fond — pas d'Etat prenne la position qu'il a prise même pour ce qui est de la Sécurité sociale — mais à des réactions politiques de 1968-1969 parce qu'en matière de Constitution, il me semble que lorsque le peuple a approuvé une certaine manière d'interpréter la Constitution, et en toute liberté après un débat, la question est tranchée, concevable, à mon avis, de recourir de nouveau à des ordonnances.

Quant aux textes d'application qui auraient pu être pris par la voie des lois votées par le Parlement », ma réponse est — et disais : « Tout de même, lisez l'article 11 : les pouvoirs publics c'est bien qui étaient nécessaires à la mise en œuvre de la réforme du Sénat, et aux- dans la Constitution de 1875, celle de laquelle le Général tenait par-dessus tout III<sup>e</sup> République, il y avait une loi — plus qu'aux régions, je crois — il y en avait une qui étaient nécessaires à l'organisation des pouvoirs publics. Or, malheureusement, ceux qui ont rédigé la

« Je sais bien ce que ça veut dire puisque c'est moi qui l'ai faite ! »

**M. Tricot** — Oui... pas entièrement !

Constitution, dans leur extrême respect du Sénat, avaient prévu que si l'Assemblée nationale pouvait d'ordinaire avoir le dernier mot pour les lois, elle ne pouvait pas l'avoir pour les lois organiques concernant le Sénat. Autrement dit, c'était le seul domaine où le Sénat avait un droit absolu de veto. Compte tenu de l'état d'esprit du Sénat à cette époque à l'égard de la réforme, il était tout à fait utopique de penser que l'on pourrait renvoyer à une loi organique le vote, ou alors il aurait fallu admettre que ce soit le nouveau Sénat qui vote cette loi organique, mais on aurait prêté le flanc à des critiques juridiques effroyables.

**M. Couve de Murville** — Ce n'était pas possible.

**M. Jeanneney** — De toute manière, il était nécessaire que le projet de loi référendaire comportât non seulement des dispositions constitutionnelles mais aussi des lois organiques.

A quoi s'ajoute une autre explication : le Général souhaitait que le texte référendaire soit immédiatement applicable, sans débat parlementaire en raison de son impatience. Je crois qu'il avait le sentiment qu'entre 1962 et 1968, on n'avait pas été assez vite quant aux réformes nécessaires.

Enfin il y avait le fait qu'a rappelé M. Couve de Murville, qu'on était aux prises avec énormément de difficultés de toutes sortes. Aussi ne convenait-il pas de faire peser sur le gouvernement le poids supplémentaire de discussions parlementaires, qui n'auraient pas manqué d'être longues et difficiles.

Cela a été, vraiment, une des exigences du Général : que le texte qu'on lui soumettait soit tel qu'il puisse être immédiatement appliqué.

Il n'y a eu qu'une exception. Le Général avait manifesté un peu d'étonnement que, dans le texte référendaire, il n'y ait aucune disposition d'ordre fiscal en ce qui concerne les ressources des régions. Il a fallu lui faire valoir que la tradition voulait que les lois de finances soient votées par le Parlement. Y déroger eût été aller très loin et cela aurait obligé à entrer dans des détails de technique financière

qui eussent été déplacés dans ce texte référendaire. Il l'a admis, à regret. Pour que les régions puissent fonctionner, il aurait fallu que soit votée une loi de finances comportant des dispositions fiscales sur les régions, mais on aurait pu les accrocher à une loi budgétaire.

Et cette lacune n'aurait pas empêché de mettre en place les assemblées régionales et le nouveau Sénat.

**M. Ducamin.** — Je voudrais ajouter deux éléments à ce que vient de dire M. Jeanneney.

D'une part, en ce qui concerne la réforme du Sénat, j'ai le souvenir, soit d'une annotation du général de Gaulle, soit d'une remarque verbale de sa part, selon laquelle il n'était pas convenable, pour une Assemblée, de se saborder, en quelque sorte, elle-même. Et que par suite il ne convenait pas de lui soumettre le texte qui la menait à se transformer, et ceci en dehors de l'aspect juridique que vous venez de rappeler.

D'autre part, pour ce qui est de la complexité du texte, j'ai le souvenir d'avoir été continuellement amené, soit vis-à-vis de vous, soit vis-à-vis du Général, à suggérer qu'on essaie de trouver un moyen de mettre ailleurs que dans le texte les conséquences juridiques en chaîne que l'on découvrirait de la combinaison des textes entre eux. Plus on avançait, plus on s'apercevait que du moment qu'on touchait à l'article 12, on touchait à l'article 25 et que si on touchait à l'article 25, on en modifiait encore un autre. Mais sa réaction était chaque fois très nette : il fallait que ce soit dans le texte pour que la réforme fût applicable d'un coup. Il avait le souci d'éviter au gouvernement ou au Parlement toute tentation de revenir, au moment de l'application, par des modalités dont il avait bien l'expérience, sur la volonté politique exprimée par le projet.

Bien sûr, on pouvait espérer que, si le texte avait été adopté, le Parlement et l'Administration auraient pris ce texte comme une bible, mais tout de même le risque était très grand qu'on revînt en arrière, même involontairement, dans les modalités d'application. Sa volonté a été qu'il fallait que la réforme sorte tout armée du référendum et que nous soyons condamnés à l'appliquer telle quelle.

**M. Couve de Murville.** — Si je peux ajouter un mot, une seconde fois, sur le plan non pas personnel mais humain, je dirai, ainsi que Jean-Marcel Jeanneney l'a expliqué, qu'il était pressé d'aboutir, il était impatient — il a toujours été impatient — mais il l'était, disons davantage, à mesure que le temps passait, c'est-à-dire

à mesure qu'il en avait moins devant lui. Ce désir, je ne veux pas dire de précipitation mais d'aller vite, était inspiré, fût-ce instinctivement, par l'idée qu'il était âgé, qu'il n'avait plus tellement d'années devant lui pour exercer les fonctions de Président de la République.

**M. Jeanneney.** — Je voudrais ajouter à ce qu'a dit M. Ducamin, et dans le même sens, un fait qui peut, peut-être, intéresser les historiens.

Au début de juillet, au moment où vous veniez, Monsieur le Premier ministre, de me charger d'étudier ces affaires, et à une époque où il semblait que le Général pourrait faire ce qu'il voudrait, j'ai vu venir à moi un certain nombre de sénateurs qui voulaient tâter le terrain et faire savoir qu'ils étaient prêts à négocier. J'ai accepté le contact, avec trois ou quatre d'entre eux, puis j'en ai rendu compte au Général qui m'a dit : « Arrêtez ! parce que si on commence à négocier, nous serons conduits à faire quelque chose qui n'aura plus de sens ».

En ce qui concerne la complexité des textes, Monsieur Couve de Murville me disait toujours lorsque je les lui apportais : « Est-ce que vous ne pouvez pas les raccourcir ? » Je répondais : « Nous avons déjà essayé ». Et nous étions ravis lorsque nous avions gagné quelques lignes.

Notez que, politiquement, il fallait prendre garde que si nous avions posé les principes en renvoyant soit à des ordonnances, soit à des règlements, soit même à des lois ultérieures, l'opposition nous aurait accusés de vouloir un chèque en blanc. Le fait que nous soyons allés jusque dans les détails a eu au moins ce avantage que personne n'a pu accuser le gouvernement de ne pas dire toutes ses intentions. On jouait vraiment cartes sur table.

**Amiral Flohic.** — Le Général, lui, était inquiet de la complexité du texte ?

**M. Jeanneney.** — Je ne crois pas. J'ai passé deux après-midi avec lui, en tête à tête, à le relire de bout en bout. Il le trouvait très compréhensible, ce texte !

**M. Goguel.** — La question suivante est de M. Claude Emeri, Professeur à l'Université de Bordeaux I, à M. Jeanneney :

« Quelle a été la part personnelle de M. Jeanneney dans le texte du projet soumis au référendum ? ».

Je ne sais pas si la réponse peut être aussi brève que la question.

**M. Couve de Murville.** — La participation de M. Jeanneney a consisté à faire tou-

les textes. Mais ce n'est pas à moi de le dire !

**M. Jeanneney.** — ...En rendant compte constamment au Premier ministre ! Je vous les montrais, vous me donniez des indications, je les envoyais au cabinet du Général, pour avis. C'est ainsi que cela doit se passer quand un ministre est chargé d'établir des projets. Il se trouve que je ne les faisais pas faire uniquement par mes collaborateurs et que j'en rédigeais une partie moi-même, c'est peut-être l'effet d'une déformation professionnelle !

**M. Ducamin.** — Je crois qu'effectivement la rédaction a été de M. Jeanneney.

**M. Jeanneney.** — Et de deux ou trois autres membres de mon cabinet.

**M. Ducamin.** — Vous avez vraiment été le rédacteur d'un texte complexe. Il faut dire cependant qu'il y a eu de très nombreuses réunions de travail avec les Administrations compétentes, au fur et à mesure qu'on touchait par exemple au domaine des compétences des régions et de leurs finances ; même ce qu'on ne mettait pas dans le texte, on voulait l'examiner pour éviter des difficultés ultérieures.

On a d'ailleurs eu le souci du détail et je me souviens qu'on a vérifié le nombre de sièges disponibles au Sénat.

**M. Jeanneney.** — On a pu en rajouter deux.

**M. Ducamin.** — Le témoignage que je voulais donner, c'est qu'un jour je vous ai rencontré à l'Élysée à propos d'un point important du référendum qu'il fallait traduire dans un texte et sur lequel vous m'avez dit : « Cela, il ne faut pas le faire, voilà ce que je préconise... ». Vous deviez voir le Général le lendemain. Je lui ai fait parvenir un mot lui disant les raisons que vous développiez le lendemain. Le général de Gaulle vous a expliqué ce jour-là qu'il fallait faire strictement le contraire, et vous avez dirigé une réunion dans votre bureau, si je me souviens bien, le surlendemain ; j'y étais convié. Vous avez présidé cette réunion et vous avez développé sur ce point des idées entièrement conformes à celles du général de Gaulle, telles qu'il vous les avait données. Ce qui m'a trappé, ce n'est donc pas simplement cet acte de loyauté, mais la conviction avec laquelle vous développez les raisons pour lesquelles cette solution s'imposait, et je me suis trouvé convaincu moi-même alors qu'au départ je ne l'étais pas.

**M. Jeanneney.** — Sur le fond, il y a deux questions sur lesquelles je n'ai pas été d'accord, l'une où le Général m'a convaincu, et l'autre où il ne m'a pas convaincu.

Cette dernière était de beaucoup la plus importante et l'histoire reste à faire de ce changement. C'est le problème de la désignation des socio-professionnels. J'avais, dès la fin juillet, commencé à esquisser ce que l'on pourrait faire et, en accord avec M. Couve de Murville, j'avais présenté au Général l'idée qu'on devrait — ce serait une grande innovation — faire élire les socio-professionnels au suffrage universel, direct ou indirect, mais par catégories. Il avait donné son accord. Et c'était également l'avis de M. Guichard. Puis, dans le courant d'octobre-novembre, le Général a changé d'avis et m'a dit : « Non, il n'y a qu'à adopter le système qui existe pour le Conseil Economique et Social ». Nous avons lutté, Guichard et moi, pendant trois ou quatre semaines. Guichard était d'avis de lutter plus longtemps encore, mais j'étais tellement préoccupé par l'idée que le temps travaillait contre nous que j'ai cédé.

Je crois que ce fut une erreur très grave. L'élection au suffrage universel des socio-professionnels aurait donné une autre allure à la réforme, et cela nous aurait permis d'alléger beaucoup le texte. Cela nous aurait aussi évité de modifier l'article de la Constitution concernant les collectivités locales puisqu'elles auraient eu des conseils totalement élus, ainsi que l'article existant l'exigeait. Je n'ai jamais su pourquoi le Général avait changé d'avis.

L'autre point, moins important, portait sur le mode d'élection des sénateurs à l'intérieur des régions où j'avais fait un texte qui prévoyait un scrutin majoritaire partout. Le Général a finalement décidé que le scrutin serait proportionnel, et il avait raison. Il m'a dit : « Il faudrait que ce soit le scrutin majoritaire si c'était une assemblée qui avait à prendre une décision, mais du moment qu'il s'agit d'une assemblée consultative, il n'y a pas d'inconvénient à ce que ce soit la proportionnelle ».

Le premier désaccord a subsisté entre nous.

**M. Ducamin.** — ...Il était fondamental !

**M. Jeanneney.** — Pour l'autre point, le Général m'avait convaincu.

**M. Tricot.** — Le fait que le général de Gaulle ait changé d'avis est bien le signe que nous étions dans un domaine, non pas de pièces rapportées, mais d'élé-

ments nouveaux du développement de sa pensée, qui pouvaient être parfois en contradiction avec d'autres éléments. L'élection, directe ou indirecte, d'une partie des organes régionaux, était, par rapport à l'unité de la Nation et l'unité de l'Etat, un projet qui comportait un risque. Je crois que le Général s'est trouvé tantôt porté à dire : « Il y a là un élément nouveau, il faut rajeunir les structures, il faut faire venir des éléments économiques et sociaux, c'est une possibilité de rajeunissement », et tantôt prédominait la crainte d'une atteinte à l'unité de l'Etat. Je ne me rappelle pas du tout pourquoi, à un moment donné, il avait changé d'avis, mais qu'il ait changé d'avis en la matière parce qu'il y avait certaines contradictions dans sa pensée ne serait pas étonnant.

**M. Emeri.** — Il y avait dans ce projet de référendum, des dispositions, vous vous en souvenez, tout à fait étrangères à l'objet fondamental, c'est-à-dire des dispositions peut-être relatives à l'intérim présidentiel, et peut-être même des dispositions relatives à la révision elle-même.

**M. Jeanneney.** — Il y avait eu des tentatives pour y introduire des choses qui n'avaient rien à voir avec le Sénat et la Région. J'avais été l'objet d'une démarche de M. Palewski, Président du Conseil constitutionnel, pour qu'on introduise une disposition réglant ce qui se passerait si, pendant la campagne présidentielle, un des deux candidats venait à mourir, et j'en avais référé au cabinet du Général, mais j'avais répondu : « Non, c'est déjà assez lourd, on verra plus tard ».

En ce qui concerne l'intérim, il fallait bien en traiter, car si le Sénat était constitué pour moitié de socio-professionnels — et de plus désignés —, il n'était pas admissible que le Président du Sénat assume l'intérim de la Présidence.

Je dois dire que le Général avait même considéré que cela lui enlevait qualité pour désigner les membres du Conseil Constitutionnel. Nous avons essayé d'imaginer diverses mesures de remplacement, cooptation par exemple, mais finalement nous avons convaincu le Général de ne rien changer, ce qui était sage à tous égards et, en plus, gagnait sept ou huit lignes ! Pour la révision, on ne pouvait pas s'abstenir d'une modification parce que dans le texte actuel une révision avalisée par le Congrès, devait avoir donné lieu à un vote conforme du Sénat et de l'Assemblée nationale, et qu'évidemment le Sénat tel qu'il aurait été rénové ne pouvait avoir un droit de veto en matière constitutionnelle.

**M. Goguel.** — Les questions suivantes portent sur le problème de savoir s'il faut répondre oui. Oui, parce que les problèmes étaient indivisiblement liés, comme le dit le Père Madelin :

« Le référendum n'avait pas des chances d'être gagné si on avait posé deux questions au lieu d'une, si on n'avait pas voulu faire résoudre deux problèmes une seule question ? »

Cette question s'adresse à M. Tricot et s'adresse à M. Jeanneney :

« Pourquoi le général de Gaulle n'a-t-il pas accepté de dissocier le projet régional de la réforme du Sénat ? Est-ce : a) parce que les deux problèmes paraissaient indivisiblement liés en eux-mêmes ? b) parce que l'aspect « question de confiance » du référendum devait impliquer une approbation globale sur deux points, logiquement distincts, mais l'un et l'autre essentiels pour de Gaulle ? c) parce qu'au moment où cette idée avancée, la dissociation eût pris l'allure d'une reculade ? »

Et enfin M. Loïc Philip, Professeur de Droit à Marseille demande à M. Couve de Murville ou à M. Tricot :

« Pourquoi le Général n'a-t-il pas accepté de dissocier les deux questions relatives à la régionalisation et au Sénat demandant aux Français deux choses distinctes ? »

**M. Tricot.** — Je serai bref parce que je pense que M. Jeanneney pourra répondre de façon plus précise. Pour ma part, la question est : le référendum avait-il des chances d'être gagné si on avait posé deux questions au lieu d'une ?

Il s'agit de savoir ce qu'on entend par « gagné ». Est-ce qu'on veut dire par là l'impression d'être en face de la carte forcée et d'être obligés de répondre de la même façon sur le Sénat et sur les Régions, et est-ce que cela a pu faire perdre des voix lors du référendum ? Cela, c'est possible, je ne suis pas suffisamment compétent dans le domaine des interprétations de votes pour le savoir.

Mais, d'autre part, si l'on posait deux questions il y avait un risque : c'est qu'il y ait un oui sur l'une et un non sur l'autre, ce qui n'avait aucune illusion quant à un oui sur les régions et un non sur le Sénat. Quel aurait été alors le sens de l'opération ? Alors qu'il s'agissait, en partie, d'une question de confiance, c'est un risque d'être apportée. Et si on voyait dans le référendum la demande au pays d'exprimer une intention, l'intention aurait été confuse.

**M. Jeanneney.** — Je répondrai la même chose. A la triple question de M. Vedel, portent sur le problème de savoir s'il faut répondre oui. Oui, parce que les problèmes étaient indivisiblement liés, comme le dit le Père Madelin :

« Le référendum n'avait pas des chances d'être gagné si on avait posé deux questions au lieu d'une, si on n'avait pas voulu faire résoudre deux problèmes une seule question ? »

Cette question s'adresse à M. Tricot et s'adresse à M. Jeanneney :

« Pourquoi le général de Gaulle n'a-t-il pas accepté de dissocier le projet régional de la réforme du Sénat ? Est-ce : a) parce que les deux problèmes paraissaient indivisiblement liés en eux-mêmes ? b) parce que l'aspect « question de confiance » du référendum devait impliquer une approbation globale sur deux points, logiquement distincts, mais l'un et l'autre essentiels pour de Gaulle ? c) parce qu'au moment où cette idée avancée, la dissociation eût pris l'allure d'une reculade ? »

Et enfin M. Loïc Philip, Professeur de Droit à Marseille demande à M. Couve de Murville ou à M. Tricot :

« Pourquoi le Général n'a-t-il pas accepté de dissocier les deux questions relatives à la régionalisation et au Sénat demandant aux Français deux choses distinctes ? »

**M. Tricot.** — Je serai bref parce que je pense que M. Jeanneney pourra répondre de façon plus précise. Pour ma part, la question est : le référendum avait-il des chances d'être gagné si on avait posé deux questions au lieu d'une ?

Il s'agit de savoir ce qu'on entend par « gagné ». Est-ce qu'on veut dire par là l'impression d'être en face de la carte forcée et d'être obligés de répondre de la même façon sur le Sénat et sur les Régions, et est-ce que cela a pu faire perdre des voix lors du référendum ? Cela, c'est possible, je ne suis pas suffisamment compétent dans le domaine des interprétations de votes pour le savoir.

Mais, d'autre part, si l'on posait deux questions il y avait un risque : c'est qu'il y ait un oui sur l'une et un non sur l'autre, ce qui n'avait aucune illusion quant à un oui sur les régions et un non sur le Sénat. Quel aurait été alors le sens de l'opération ? Alors qu'il s'agissait, en partie, d'une question de confiance, c'est un risque d'être apportée. Et si on voyait dans le référendum la demande au pays d'exprimer une intention, l'intention aurait été confuse.

**M. Jeanneney.** — Je répondrai la même chose. A la triple question de M. Vedel, portent sur le problème de savoir s'il faut répondre oui. Oui, parce que les problèmes étaient indivisiblement liés, comme le dit le Père Madelin :

« Le référendum n'avait pas des chances d'être gagné si on avait posé deux questions au lieu d'une, si on n'avait pas voulu faire résoudre deux problèmes une seule question ? »

Cette question s'adresse à M. Tricot et s'adresse à M. Jeanneney :

« Pourquoi le général de Gaulle n'a-t-il pas accepté de dissocier le projet régional de la réforme du Sénat ? Est-ce : a) parce que les deux problèmes paraissaient indivisiblement liés en eux-mêmes ? b) parce que l'aspect « question de confiance » du référendum devait impliquer une approbation globale sur deux points, logiquement distincts, mais l'un et l'autre essentiels pour de Gaulle ? c) parce qu'au moment où cette idée avancée, la dissociation eût pris l'allure d'une reculade ? »

Et enfin M. Loïc Philip, Professeur de Droit à Marseille demande à M. Couve de Murville ou à M. Tricot :

« Pourquoi le Général n'a-t-il pas accepté de dissocier les deux questions relatives à la régionalisation et au Sénat demandant aux Français deux choses distinctes ? »

ajouter un mot à ce que dit l'Amiral Flohic, qu'il n'y avait en réalité qu'une question dans ce référendum : « Est-ce que vous faites confiance au général de Gaulle ? » et je dirai qu'on ajoutait subsidiairement : « Est-ce que vous lui faites confiance en particulier pour réformer les régions et le Sénat ? » C'était cela, la philosophie de la chose.

**M. Goguel.** — Nous en venons maintenant à plusieurs questions groupées concernant la préparation du référendum sur un plan, si je puis dire, technique.

Question de M. Jean Charlot, Professeur de Science Politique à l'I.E.P. de Paris :

« Sondages : quels ont été les éléments d'information du général de Gaulle et du Premier ministre, et à quels moments précis, sur l'état de l'opinion vis-à-vis du projet et des enjeux du référendum ? Dans quelle mesure en a-t-il été tenu compte ? A partir de quand le général de Gaulle a-t-il pensé que le « non » allait l'emporter ? »

Question de M. Jean Ranger, Chargé de Recherche au C.N.R.S. :

« Dans quelle mesure, au moment où la décision d'organiser le référendum de 1969 a été prise, le Président de la République et le Gouvernement disposaient-ils d'informations (sondages, rapports des préfets, R.G., etc.) sur l'état de l'opinion ? Avaient-ils, notamment, les moyens d'évaluer les réserves (pour ne pas dire l'hostilité) d'une partie des classes dirigeantes et de l'électorat conservateur envers la pratique politique du général de Gaulle ? En somme, la décision d'engager la bataille — une fois encore — pour contraindre une partie de la droite française à la soumission, fut-elle prise en toute connaissance des risques courus ? »

M. Patrick Guiol, pour sa part, pose une question qui, à certain égards, se rapproche de celle-là. Il rappelle ce que le général de Gaulle a dit à son retour de Roumanie :

« Tout le monde comprend évidemment quelle est la portée des actuels événements universitaires, puis sociaux. On y voit tous les signes qui démontrent la nécessité d'une mutation de notre société ».

En refusant de condamner la signification profonde des événements de Mai (se contentant seulement d'en proscrire l'expression formelle : trouble de l'ordre public et pays au bord de la paralysie), et en évitant pourtant de s'aventurer trop loin dans le contenu des engagements pratiques, le général de Gaulle avait sans doute bien le sentiment, sinon l'intention, de se couper d'une partie de l'électorat

conservateur et des puissances d'argent, sans pour autant rallier les forces progressistes. Si tel était le cas, pourquoi en 1969, alors qu'il était prévisible que la réforme du Sénat ne manquerait pas d'accroître l'incompréhension et l'hostilité des notabilités locales, n'avoir pas défini un projet régional plus apte à emporter l'adhésion des voix de gauche ? Y a-t-il eu un débat sur ce sujet ? Si oui, quelles en ont été les conclusions ? ».

Et enfin une question de M. Stanley Hoffmann :

« A partir de quel moment une majorité de « non » a-t-elle paru probable ? »

**M. Ducamin.** — Il n'y a eu aucun sondage avant la décision de faire le référendum sur le Sénat et les régions. Il n'y a pas eu d'enquête pour savoir l'attitude du pays, même antérieurement à la décision de faire le référendum.

**M. Couve de Murville.** — Si vous permettez, je peux dire quelques mots sur ce que je crois avoir été, pendant la période considérée — et pour moi, la période est juillet 1968 à avril 1969 —, l'évolution de l'opinion, indépendamment des sondages, car je ne me rappelle aucun sondage avant la période électorale.

Au cours de l'époque considérée l'opinion a considérablement évolué. Au début, c'est-à-dire tout de suite après les élections de juin 1968, il y avait un reflux massif de l'opinion du côté du général de Gaulle et des formations politiques qui le soutenaient, à en juger par le résultat des élections législatives.

Il y a une autre chose — mes collègues me rectifieront s'ils estiment que je me trompe — qui était frappante à cette époque, c'est qu'il y avait, pour les affaires régionales, un certain intérêt de l'opinion publique ; la chose était en quelque sorte à la mode.

Avec le temps passé, aussi avec le recommencement des difficultés peu de temps après les élections, c'est-à-dire à la rentrée, en septembre, difficultés universitaires dans une mesure, encore qu'il ne faille pas les exagérer, difficultés économiques et monétaires, d'une très grande ampleur, progressivement il y a eu une évolution dans l'opinion, même si elle n'était pas entretenue au jour le jour de la question du référendum, puisque celle-ci n'est venue sur la place publique que plus tard, c'est-à-dire à la fin de l'année.

Il y a eu progressivement un désintérêt, de plus en plus marqué, par rapport aux régions, cependant que l'affaire du Sénat faisait des vagues chez les notables, et les notables, cela fait pas mal de monde

puisqu'il s'agit de tous les maires de la province française.

Peut-être le retournement s'est-il produit à peu près à l'époque où il y a eu un débat à l'Assemblée nationale, puis au Sénat, sur les questions soumises au référendum, débat qui avait été intéressé assez crûment le référendum dans c'était la première quinzaine de décembre perspectives — c'était un piège — en — un débat à l'Assemblée nationale, puis au Sénat, sur les questions soumises au référendum, débat qui avait été intéressé assez crûment le référendum dans c'était la première quinzaine de décembre perspectives — c'était un piège — en — un débat à l'Assemblée nationale, puis au Sénat, sur les questions soumises au référendum, débat qui avait été intéressé assez crûment le référendum dans c'était la première quinzaine de décembre perspectives — c'était un piège — en

mois avant. L'opinion commençait déjà se détacher.

A partir du début de 1969, tout se présentait de plus en plus net. On le voyait sentait beaucoup moins bien, à preuve le voyage que le Général avait fait, à la fin de l'année, qui ne s'étaient de février, en Bretagne, avec le discours prononcé parce qu'ils attendaient de de Quimper dans lequel il annonçait le référendum pour le printemps. Ce voyage ne s'était pas très bien passé, c'est moins qu'on puisse dire. Ensuite, les choses se sont assez rapidement dégradées.

Je disais tout à l'heure que jusqu'au voyage en Bretagne — c'était pour répondre à la question de Pierre Le Franc j'avais plutôt, et même nettement, précipité au général de Gaulle la renonciation référendum ou son report à une date ultérieure très lointaine, à un ou deux ans plus tard.

Les conditions ont changé, pour ce qui me concernait, à partir du moment où, à Quimper, le Président de la République a annoncé sa décision, malgré la dégradation de l'état de l'opinion et malgré les perspectives de plus en plus négatives du résultat à attendre.

Je me rappelle qu'un peu après le cours de Quimper, je pense au début de mars, il y a eu, de la part de certaines personnalités bien intentionnées, dont en particulier le ministre de l'Intérieur, une tentative très appuyée au près du Président de la République d'essayer de le faire renoncer au référendum.

J'ai eu avec lui une ou deux conversations à ce sujet à l'époque — la première quinzaine de mars, je ne suis pas tout fait sûr — et j'avais pris une position à fait différente de celle que j'avais prise

à fait différente de celle que j'avais prise encore en janvier. J'ai dit au général de Gaulle : « Maintenant que vous avez annoncé à la France que vous alliez faire un référendum, si vous y renoncez, sûr vous ne serez pas battu par les Français mais vous perdrez en rité tout ce que vous auriez gagné l'absence de défaite. Par conséquent, n'est pas la peine, il vaudrait mieux a pour ceux qui le connaissent, était

Il avait en quelque sorte plaidé le faux, comme il lui arrivait parfois, pour avoir le vrai. Il m'avait caractérisé assez crûment le référendum dans c'était un piège — en — un débat à l'Assemblée nationale, puis au Sénat, sur les questions soumises au référendum, débat qui avait été intéressé assez crûment le référendum dans c'était la première quinzaine de décembre perspectives — c'était un piège — en

A partir de janvier, l'opinion s'est donc très nettement dégradée. De mois en mois

On le voyait sentait beaucoup moins bien, à preuve le voyage que le Général avait fait, à la fin de l'année, qui ne s'étaient de février, en Bretagne, avec le discours prononcé parce qu'ils attendaient de de Quimper dans lequel il annonçait le référendum pour le printemps. Ce voyage ne s'était pas très bien passé, c'est moins qu'on puisse dire. Ensuite, les choses se sont assez rapidement dégradées.

Je disais tout à l'heure que jusqu'au voyage en Bretagne — c'était pour répondre à la question de Pierre Le Franc j'avais plutôt, et même nettement, précipité au général de Gaulle la renonciation référendum ou son report à une date ultérieure très lointaine, à un ou deux ans plus tard.

Les conditions ont changé, pour ce qui me concernait, à partir du moment où, à Quimper, le Président de la République a annoncé sa décision, malgré la dégradation de l'état de l'opinion et malgré les perspectives de plus en plus négatives du résultat à attendre.

Je me rappelle qu'un peu après le cours de Quimper, je pense au début de mars, il y a eu, de la part de certaines personnalités bien intentionnées, dont en particulier le ministre de l'Intérieur, une tentative très appuyée au près du Président de la République d'essayer de le faire renoncer au référendum.

J'ai eu avec lui une ou deux conversations à ce sujet à l'époque — la première quinzaine de mars, je ne suis pas tout fait sûr — et j'avais pris une position à fait différente de celle que j'avais prise

à fait différente de celle que j'avais prise encore en janvier. J'ai dit au général de Gaulle : « Maintenant que vous avez annoncé à la France que vous alliez faire un référendum, si vous y renoncez, sûr vous ne serez pas battu par les Français mais vous perdrez en rité tout ce que vous auriez gagné l'absence de défaite. Par conséquent, n'est pas la peine, il vaudrait mieux a pour ceux qui le connaissent, était

Je pense que le général de Gaulle, dans la seconde quinzaine de mai, elle a été prise en quelques jours

sation différée pendant de longs mois. Ainsi le Général perdait sa liberté de décision parce que s'il renonçait, c'était une reculade. Je crois que tout le processus habituel de prise des décisions a été bouleversé et ce n'a pas été étranger à l'échec final.

**M. Jeanneney.** — Pour confirmer ce que M. Couve de Murville vient de dire et dater, j'indique que c'est après Quimper, le 15 février exactement, qu'à l'issue d'un déjeuner donné à l'Élysée en l'honneur du général Catroux qui venait de quitter la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur, le Général m'a pris à part pour me dire : « Ce référendum, est-ce qu'il faut le faire ? » Je lui ai répondu : « Mon général, vous ne pouvez plus ne pas le faire, vous venez de l'annoncer ; mais ce que vous pouvez encore faire, c'est de ne pas vous engager dessus et de laisser votre gouvernement, et moi en particulier, défendre le projet ; s'il est rejeté, ma carrière politique sera terminée mais cela sera sans importance ». Il m'a répondu : « Vous ne pensez pas que je vais vous laisser vous battre tout seul ! »

Ceci dit, j'ai aussitôt demandé audience au Premier ministre et je suis allé lui raconter cet entretien avec le Général.

**M. Couve de Murville.** — C'était le 15 février, oui.

**M. Jeanneney.** — J'ai dû vous voir le 16 et vous m'avez dit : « Le Général a eu en effet un moment d'hésitation, mais je crois que c'est terminé ».

Je ne voulais pas prendre personnellement la responsabilité d'annoncer qu'il s'engageait totalement. A la question d'un journaliste : « Est-ce que le Général va s'engager à fond ? » au cours d'une émission télévisée consacrée à des explications techniques sur le référendum, que j'avais faite, j'avais donné une réponse volontairement ambiguë car j'estimais qu'il ne m'appartenait pas d'engager le Général. J'ai reçu le lendemain une note de Tricot disant que le Général trouvait que j'avais été trop flou dans la réponse le concernant.

Lorsque j'ai été reçu par M. Couve de Murville, j'ai développé l'idée que, si le Général ne s'engageait pas, il fallait alors poser deux questions afin de sauver les meubles au moins pour la région.

D'après une conversation que j'ai eue avec M. Frey en 1970, il semble que, plus tard, le Général a eu un entretien avec ce dernier et MM. Michel Debré et Marcellin sur la question.

**M. Couve de Murville.** — C'est à cela que je me suis référé, c'est en mars.

**M. Lefranc.** — Je voulais faire remarquer à M. Jeanneney que le Général s'est engagé pour tous ses référendums et qu'on ne peut pas imaginer que si l'un d'entre eux, n'importe lequel des cinq qui ont été organisés pendant la V<sup>e</sup> République, avait été perdu, il serait resté à l'Élysée.

**M. Goguel.** — Je voudrais prendre acte du fait que les auteurs des réponses ne se placent pas sur le même plan que les auteurs des questions. Ces derniers vivent sur des catégories de science politique : ils nous parlent de sondages, de la droite, de la gauche, vous perdiez sur la droite, regagnez sur la gauche... or il me paraît significatif que ce ne soit pas sur ce plan que ceux qui sont aux responsabilités envisagent les choses. Ils n'envisagent pas les mêmes catégories qui paraissent spontanément celles qui doivent s'imposer à l'analyste de science politique. C'est assez significatif de ce qu'il y a quelquefois d'un peu artificiel dans les catégories dont se servent les politistes.

**M. Ranger.** — On pourrait conclure l'inverse !

**M. Goguel.** — Je passe à la question 29, de M. Frédéric Deloffre, Professeur à la Sorbonne, qui s'adresse à M. Couve de Murville :

« Quel a été le rôle de la politique universitaire (loi d'orientation) dans l'échec du référendum de 1969 ? Témoignage : un sondage effectué dans le Sud-Ouest par le Professeur Enjalbert ».

Est-ce que vous pensez, mon cher Premier ministre, que la loi d'orientation a un rôle dans l'échec du référendum ?

**M. Couve de Murville.** — Je ne prends pas la question tout à fait ainsi. Je crois que tout a une part dans l'échec du référendum. A partir du moment où c'était inévitablement une question de confiance, tout ce qui était hostile s'est cumulé pour faire voter « non ». Il y a eu aussi la politique au Moyen-Orient et bien d'autres questions. Ce sont des questions catégorielles. Tous ceux qui critiquaient la politique universitaire du gouvernement, tous ceux qui faisaient porter la responsabilité directe des événements de mai 1968 au général de Gaulle et à son gouvernement, peuvent normalement avoir été conduits à voter « non », de la même façon que tous

les israélites qui n'étaient pas contents de la politique française depuis 1967, dès qu'une bonne occasion se présentait de suite.

On ne peut pas répondre d'une façon précise à une question de ce genre parce que ce sont des points de vue catégoriels, par exemple du côté universitaire. Mais on ne peut tout de même pas faire abstraction du fait que les citoyens ne se prononcent pas qu'en fonction de tels points de vue. Ils ont, du moins certainement ou beaucoup, une idée plus large de leurs responsabilités ; ils votent en fonction de « la politique générale », en l'espèce de la question de savoir s'ils veulent que M. Couve de Murville continue ou ne continue pas à détenir le pouvoir.

Probablement beaucoup de gens étaient mécontents des troubles de mai et imputaient la responsabilité au gouvernement — qui avait ses responsabilités — et ont voté non pour cette raison. Quand à dire combien, peut-être alors le sondage du Professeur Enjalbert ?...

**M. Deloffre.** — Ma question est plus précise. Je ne parle pas des gens qui ont voté « non » parce qu'ils estimaient que le Général avait une responsabilité dans les événements de 1968, je parle de la loi d'orientation, très strictement, et ici le témoignage du Professeur Enjalbert est très précis. Il a fait son enquête dans le Sud-Ouest, dans un milieu rural, avec ses étudiants, dans les trois mois qui ont suivi le référendum et il n'a étudié que ceux dont les votes avaient changé, c'est-à-dire ceux qui avaient voté pour la majorité en 1968 et qui avaient voté contre de Gaulle en 1969. C'est donc très précis, et c'est

un exemple de la part de ceux qui s'intéressent à la question un peu en dehors de l'objet de notre débat dans sa seconde partie, c'est donc à la première question qu'il est convenu de répondre. Il n'y a pas à répondre sur l'attitude de l'U.D.R. en 1969.

Ses conclusions sont les suivantes : une grande surprise, et notamment dans les milieux populaires paysans, 80% de ceux qui avaient modifié leurs votes l'avaient fait non pas à cause de la loi d'orientation mais de la politique scolaire que M. Couve de Murville n'approuvait pas, je crois, à l'époque, et notamment de l'introduction de la politique dans l'Université et les lycées. 80% de ceux qui ont modifié leurs votes !

**M. Goguel.** — Question du même ordre sur les facteurs qui ont pu inciter certaines personnes à voter « non », celle de M. Denys Krynen, Docteur ès Sciences Politiques :

« L'hostilité manifestée par l'opinion à l'égard de la politique proche-orientale du général de Gaulle (cf. notamment l'attitude de la France dans le conflit de juin 1967) n'a-t-elle pas favorisé, dans les milieux proches d'Israël, le sentiment qu'il

le Général devrait être mis en minorité dès qu'une bonne occasion se présenterait ? »

**M. Couve de Murville.** — La réponse est d'abord affirmative dès lors qu'on n'était plus dans les circonstances de juin 1968, c'est-à-dire dans une panique où le désir de sauver sa peau et son tric l'emportait sur les sentiments qu'on pouvait avoir à l'encontre du général de Gaulle.

**M. Goguel.** — La question suivante est de savoir si préconisèrent le « non » savaient pourquoi ils le faisaient, alors que la majorité des partisans du « oui » ne vit pas qu'il ne voulait pas voir qu'il s'agissait d'un élément fondamental du gaullisme ? Pourquoi l'U.D.R. n'est-elle jamais revenue sur l'objet de ce référendum, comme s'il s'était agi d'une banale défaite électorale ?

C'est une question un peu en dehors de l'objet de notre débat dans sa seconde partie, c'est donc à la première question qu'il est convenu de répondre. Il n'y a pas à répondre sur l'attitude de l'U.D.R. en 1969.

**M. Couve de Murville.** — M. Bourgeois a raison de dire que ceux qui préconisèrent le « non » savaient pourquoi ils le faisaient. Pour une raison très simple qui était de faire partir le général de Gaulle. Il y avait d'abord cette motivation. Vous pouvez en ajouter d'autres. Par exemple de la part de ceux qui s'intéressent à la question un peu en dehors de l'objet de notre débat dans sa seconde partie, c'est donc à la première question qu'il est convenu de répondre. Il n'y a pas à répondre sur l'attitude de l'U.D.R. en 1969.

**M. Couve de Murville.** — M. Bourgeois a raison de dire que ceux qui préconisèrent le « non » savaient pourquoi ils le faisaient. Pour une raison très simple qui était de faire partir le général de Gaulle. Il y avait d'abord cette motivation. Vous pouvez en ajouter d'autres. Par exemple de la part de ceux qui s'intéressent à la question un peu en dehors de l'objet de notre débat dans sa seconde partie, c'est donc à la première question qu'il est convenu de répondre. Il n'y a pas à répondre sur l'attitude de l'U.D.R. en 1969.

Je comprends ce que veut dire M. Bourgeois en ce sens que les projets présentés au référendum s'incluaient dans une vue d'ensemble de la politique désirée pour la France par le général de Gaulle. Autrement dit, il le considérait comme une partie importante de la politique qu'il voulait voir mener pour le bien du pays.

Je pense en effet — mais il ne faut pas trop en demander aux électeurs — que la plupart, qu'ils aient voté oui ou non d'ailleurs, ne comprenaient pas très bien de quoi il s'agissait. On a beaucoup parlé des textes et de leur complexité ; à mon avis le résultat n'aurait pas été très différent si les textes avaient été moins longs et moins complexes. 99% des électeurs se prononcent pour une idée simple, en l'espèce, pour ou contre de Gaulle. Ce pouvait être aussi pour ou contre le Sénat, pour ou contre les régions, mais sans entrer dans aucun détail.

Ceux qui ont voté « oui » ont eu des motivations de même nature que ceux qui ont voté « non ». Ils ont voté pour que le général de Gaulle reste au pouvoir. Je ne pense pas que la plupart d'entre eux aient voté « oui » parce qu'ils pensaient que les textes soumis au référendum étaient un élément fondamental de la politique dudit général de Gaulle.

Autrement dit, c'était beaucoup plus élémentaire et il ne faut pas s'en étonner, plus élémentaire qu'intellectuel. Ceci est d'ailleurs ma réponse à la dernière partie de la question. M. Goguel nous a dit que ce n'était pas à l'ordre du jour, mais il est vrai que l'U.D.R. ne s'est jamais intéressée à ces textes.

**M. Goguel.** — Je voudrais indiquer que ce qu'a dit M. Couve de Murville — on a voté « oui » ou « non » seulement en fonction du désir...

**M. Couve de Murville.** — ...Essentiellement !

**M. Goguel.** — ...Essentiellement en fonction du désir que le Général restât ou non au pouvoir — implique qu'il y eût une différence sensible avec le référendum de 1962 sur l'élection du Président de la République au suffrage universel, car les sondages concernant ce dernier référendum indiquent qu'une proportion très notable de ceux qui ont voté « oui » l'avaient fait avant tout parce qu'ils désiraient qu'à l'avenir le Président fût élu au suffrage universel et que sa désignation échappât à la classe politique, le désir de maintenir de Gaulle au pouvoir étant venu, pour ceux-là, en second.

J'ai l'impression qu'un pourcentage de l'ordre de 20% des « oui » de 1962 répondait avant tout au désir que le Président fût élu au suffrage universel alors qu'au contraire, manifestement, la réforme du Sénat en elle-même intéressait beaucoup moins le citoyen que l'élection du Président de la République.

**M. Ducamin.** — Les résultats par régions permettent d'affiner la réponse ; je suis persuadé que, dans certaines régions où la tradition régionale est forte, les voix pour le « oui » ont été influencées par le fait qu'après tout la réforme du Sénat était peut-être regrettable mais qu'il y avait une réforme positive de la région ; en tout cas, une réforme qui allait grosso modo dans le sens de l'aspiration régionale et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles le Général avait raison de mêler les deux questions. Je suis persuadé pour ma part qu'une mise au référendum de la seule question régionale aurait donné une réponse fortement positive mais que la réponse aurait été, comme la réforme de 1962, influencée par le fond de la question. Je diffère un peu de l'analyse qui vient d'être faite sur ce point.

**M. Couve de Murville.** — J'ajouterai simplement ceci pour la comparaison : en 1962 on avait posé une question simple. Les gens comprenaient sans difficulté : « Est-ce que vous voulez élire votre Président de la République ? » Il est très normal qu'ils aient répondu « oui ».

**M. Goguel.** — Question de M. Gabriel Desert, Professeur à l'Université de Caen, qui s'adresse à l'ensemble des témoins :

« Le référendum d'avril 1969 ne fut-il pas un « référendum-suicide » en ce sens que le Général, souhaitant lancer une véritable « révolution sociale », savait qu'il aurait contre lui les états-majors de la « gauche » et les « meneurs » de la droite traditionnelle, ceux qui nous gouvernent actuellement ! Suicide ou forcer le destin ? Je reviens un peu à la question initiale parce qu'elle fait allusion à ces clivages politiques (la gauche et la droite, on perd une partie de la droite sans gagner la gauche...) ce qui explique en partie l'échec du référendum.

Est-ce qu'un des témoins souhaite répondre à cette question ? Se rendait-on compte autour du Général qu'on aurait contre soi l'état-major de la gauche et la droite ?

**Amiral Flohic.** — Il s'agit en permanence de forcer le destin.

**M. Ducamin.** — Ce qu'on peut dire c'est que, jusqu'au moment du moins où le sentiment général que le référendum était perdu n'a pas prévalu, il y a eu, au niveau des organisations syndicales, un intérêt pour l'opération. Peut-être par des biais qui n'étaient pas très glorieux : on se disait qu'après tout cette réforme allait donner un pouvoir considérable et que les

moyens matériels d'un Sénat ne sont pas négligeables ; il y a eu, dans les états-majors syndicaux, un intérêt précis notamment pour les conséquences de la réforme du Sénat ; peut-être moins l'égard des régions. Je ne dis pas que cela aurait modifié les consignes de vote, mais l'attitude a été tout de même de s'intéresser au contenu de la réforme et à ses conséquences sur les moyens donnés aux organisations professionnelles.

**M. Goguel.** — La question de Jean Charlot porte sur :

« Les tentatives faites soit pour faire noncer le Général à ce projet de référendum, soit pour l'amener à ne pas mettre son mandat en jeu. »  
J'ai le sentiment qu'on vous a déjà répondu.

**M. Charlot.** — Je faisais allusion aux interventions de M. Debré. J'ai l'impression que c'était dans la deuxième quinzaine de février et que les intéressés ont cru, un moment, très sérieusement, avoir changé le général de Gaulle d'avis et tenu de lui qu'il renonce sine die au référendum, c'est du moins ce qui transparaît des coupures de presse de l'époque.

**M. Couve de Murville.** — Oui, on croit toujours qu'on a obtenu satisfaction quand l'interlocuteur ne dit pas non.

**M. Tricot.** — Je me souviens qu'à un moment, c'était après le 19 février, il est arrivé au général de Gaulle, une fois deux, de dire : « Au fond, je suis encore libre ; ce qui s'est passé, c'est que le gouvernement m'a proposé la date du référendum mais je peux encore dire non ». Je me souviens lui avoir dit : « C'est impossible, personne ne croira mais que le gouvernement vous ait proposé cela par une sorte de surprise et que vous soyez encore en train de vous demander « mais que dois-je faire de cette proposition ? »

Il m'a répondu : « Oui, vous avez raison » et il a ri.

**M. Couve de Murville.** — C'est vrai, et cela confirme la conviction que ce n'était pas une opération-suicide. De Gaulle a eu le moment de recul quand il s'est aperçu qu'il allait échouer ; c'est tout à fait normal, mais il ne pouvait plus changer.

**M. Goguel.** — Nous arrivons à la quatrième partie : « Quelles étaient les perspectives sur ce qui suivrait le référendum ? »

## 1. Quelles étaient les perspectives sur ce qui suivrait le référendum ?

**M. Goguel.** — La première question est de M. Pierre Avril, Professeur de Droit à Poitiers qui s'adresse à M. Tricot :  
« Quelles étaient, en cas de succès, les perspectives du général de Gaulle ? Les avait-il évoquées ? Discutées ? »

**M. Tricot.** — Le général de Gaulle pensait : « Je veux demander au pays s'il est d'accord pour que nous fassions des réformes. S'il n'est pas d'accord, je ne vais pas rester pour faire de la gestion courante ». C'est pourquoi l'hypothèse « On fait le référendum mais je reste en arrière, sur la réserve, et s'il échoue, je pourrai rester au gouvernement » était exclue. Faire des réformes, c'était appliquer tout de suite celles qui pouvaient être votées au sujet du Sénat et de la région. Mais il pensait aussi à la réforme de l'entreprise.

**M. Goguel.** — Question de Daniel Colard, maître-assistant à Besançon, à l'ensemble des témoins ; c'est l'histoire-fiction :  
« Le général de Gaulle serait-il resté au pouvoir si le référendum du 27 avril 1969 lui avait donné une majorité médiocre (50,5, par exemple) ? »

**Amiral Flohic.** — Comment aurait-il pu justifier son départ et laisser le Gouvernement se débrouiller avec la réforme ? A son sens, le départ ne lui aurait pas été possible.

**M. Couve de Murville.** — Il y avait le précédent de 1965.

**M. Goguel.** — La réponse est particulièrement nette et précise.  
Question suivante, de M. Claude Emeri qui s'adresse à M. Couve de Murville :

« En cas de réponse négative (possible) au référendum, comment le général de Gaulle envisageait-il l'avenir immédiat du système politique ? Le chaos (annoncé par le Gouvernement) ? Pompidou Président ? Le retour au « système » ? Le général de Gaulle pensait-il que le gaullisme pourrait survivre à de Gaulle ? »

**M. Couve de Murville.** — J'ai dit du gaullisme qu'il y avait tellement d'interprétations que cela prêtait à équivoque et même à imposture.

Pour ce qui est de la question posée par M. Emeri, je crois que je peux répondre très simplement que le général de Gaulle n'a jamais eu l'ombre d'un doute que le référendum le conduirait à se retirer, ce qui s'est effectivement passé, et que son successeur serait M. Georges Pompidou.

**M. Goguel.** — Par conséquent, ce n'était ni le chaos, ni le retour au système.

**M. Couve de Murville.** — Le retour au système, c'est une question d'appréciation et de temps, ce sont des choses qui prennent du temps !

**Amiral Flohic.** — Je peux apporter un témoignage : le dimanche 27, après avoir voté, le Général m'a dit que si le vote était négatif, il aimerait autant cela plutôt que de se traîner avec des oppositions sans consistance, une majorité qui commence à se diviser, ainsi on n'aurait rien à lui reprocher.

Il est revenu sur le sujet après le déjeuner, en analysant, le 27, le jour du scrutin ; « cela ne pouvait pas continuer, ils sont si nombreux ceux que j'ai vaincus : les Vichystes, l'O.A.S., les Bidault... La majorité va éclater (c'est un peu le Général peignant en noir) et on trouvera quelque Pompidou pour faire un gouvernement qui, sans le dire, fera un retour à la IV<sup>e</sup> ». Il m'a dit aussi : « J'aimerais faire un tour en Irlande où se trouve le berceau d'une partie de mes ancêtres ».

**M. Tricot.** — Mais là, il faut faire attention à la partie provocation, une certaine délectation à faire se dérouler les hypothèses catastrophiques, et ensuite on prend du recul, on voit jusqu'où on peut aller au pire. Ensuite ça va mieux.

**Amiral Flohic.** — J'ai fait cette réserve.

**M. Emeri.** — Comment se fait-il, M. Couve de Murville, puisque dans l'esprit du Général et dans le vôtre les choses allaient se dérouler normalement, que vous ayez vous-même présenté l'échec, prévisible et prévu par vous, en termes si noirs, et que vous ayez tellement noirci le tableau ?

**M. Couve de Murville.** — Rappelez-vous que c'était le 27 avril 1969 au soir. L'atmo-

sphère n'était pas précisément à la jubilation et je savais que dans le régime de l'intérim je serais amené à garder des responsabilités. Il était assez normal que je considère que l'événement — qui était malgré tout important! — pouvait être considéré comme étant un choc pour le pays, donc était de nature à amener des désagréments pour le gouvernement, je veux dire des difficultés, des troubles. Il était assez naturel que je l'exprime, encore une fois dans une ambiance qui n'était pas particulièrement à la réjouissance.

**M. Goguel.** — Question de M. Edmond Jouve à l'ensemble des témoins :

« Les dispositions pratiques avaient-elles été prises par le général de Gaulle, à la veille de la consultation, laissant penser qu'il n'excluait pas un échec ? »

Je pense que là, c'est le Secrétariat général...

**M. Tricot.** — Quand on dit « à la veille », oui, c'est vrai : dans les derniers jours, il y avait eu des dispositions que chacun connaît, qu'on imagine en tout cas, et qui avaient été prises. Nous l'avons fait, à la fois parce qu'il fallait prévoir le cas d'un échec et pour pouvoir se dire : « Bon, eh bien ! on règle cela, maintenant nous allons continuer à travailler », et nous avons continué à travailler jusqu'au dernier moment sur les prochains Conseils des ministres, les actions à entreprendre dans tel ou tel domaine, etc.

**M. Couve de Murville.** — Ceci m'amène à vous demander si c'est à vous ou à moi que le général de Gaulle avait laissé une note manuscrite dans laquelle il déclarait qu'il renonçait à exercer ses fonctions.

**M. Tricot.** — Oui, il me l'a laissée en partant, il a dû partir le vendredi.

**Amiral Flohic.** — Vendredi à 11 heures 15.

**M. Ducamin.** — Je vous l'ai portée dans votre bureau vers minuit.

**M. Tricot.** — Dans cette note il me donnait comme directive de la rendre publique le lendemain du référendum, à midi, mais il a avancé l'échéance dans la nuit.

**M. Goguel.** — Le texte qui a été publié est celui-ci : « Je cesse d'exercer mes fonctions de Président de la République, cette décision prend effet aujourd'hui à midi ».

La décision a dû être rendue publique vers minuit dix.

**M. Goguel.** — Autre question d'Edmond Jouve :

« Quels types de mesures ont été prises en matière de sécurité, après l'annonce de la démission ? A-t-on véritablement redouté des « événements graves » ? Lesquels ? Sur quelles informations s'appuyait-on ? »

**M. Couve de Murville.** — Le dimanche de la décision, c'est-à-dire le dimanche 27 avril vers minuit ou minuit un quart, aucune décision de caractère exceptionnel n'a été prise.

Le ministre de l'Intérieur a fait son métier, c'est-à-dire s'est tenu au courant de la situation pour prendre éventuellement des mesures. Les difficultés qu'on pouvait imaginer étaient à attendre dans le courant des semaines suivantes, au fur et à mesure que les réactions se propageraient dans le pays. En fait ce qui s'est passé, comme toujours, par exemple le 13 juin 1968, c'est qu'à partir du moment où vous êtes dans une période électorale, on s'intéresse à l'élection et on ne pense plus à autre chose. On s'intéressait à la question de savoir qui, de M. Pompidou ou de M. Poher, finirait par l'emporter... sans oublier M. Defferre.

**M. Goguel.** — Je remercie du fond du cœur tous ceux qui ont consacré leur temps à préparer leurs réponses et à les donner. Nous leur en sommes reconnaissants au nom de l'Institut Charles-de-Gaulle et des auditeurs.

Je remercie les auditeurs et ceux qui ont posé des questions grâce auxquelles il me semble qu'à peu près tous les aspects de cet événement important, très important dans notre vie politique, qu'est le référendum de 1969, seront vus par certains d'entre nous sous un jour plus précis qu'auparavant. Nous avons reçu beaucoup d'indications très intéressantes à cet égard et j'ajouterai que l'intérêt que j'ai personnellement pris à cette réunion me fait souhaiter que nous ayons l'occasion d'en organiser d'autres sur le même schéma, où un certain nombre de spécialistes universitaires ou para-universitaires posent à des témoins des questions qui permettent d'assurer pour l'avenir la préservation d'un certain nombre d'indications que vous avez, les uns et les autres dans votre esprit mais dont il est, je crois, utile qu'on puisse les trouver dans des archives comme celles de l'Institut Charles-de-Gaulle.

Merci donc à tous ceux grâce auxquels cette après-midi a été ce qu'elle a été.

**DOCUMENTS**

sphère n'était pas précisément à la jubilation et je savais que dans le régime de l'intérim je serais amené à garder des responsabilités. Il était assez normal que je considère que l'événement — qui était malgré tout important! — pouvait être considéré comme étant un choc pour le pays, donc était de nature à amener des désagréments pour le gouvernement, je veux dire des difficultés, des troubles. Il était assez naturel que je l'exprime, encore une fois dans une ambiance qui n'était pas particulièrement à la réjouissance.

**M. Goguel.** — Question de M. Edmond Jouve à l'ensemble des témoins :

« Les dispositions pratiques avaient-elles été prises par le général de Gaulle, à la veille de la consultation, laissant penser qu'il n'excluait pas un échec ? »

Je pense que là, c'est le Secrétariat général...

**M. Tricot.** — Quand on dit « à la veille », oui, c'est vrai : dans les derniers jours, il y avait eu des dispositions que chacun connaît, qu'on imagine en tout cas, et qui avaient été prises. Nous l'avons fait, à la fois parce qu'il fallait prévoir le cas d'un échec et pour pouvoir se dire : « Bon, eh bien ! on règle cela, maintenant nous allons continuer à travailler », et nous avons continué à travailler jusqu'au dernier moment sur les prochains Conseils des ministres, les actions à entreprendre dans tel ou tel domaine, etc.

**M. Couve de Murville.** — Ceci m'amène à vous demander si c'est à vous ou à moi que le général de Gaulle avait laissé une note manuscrite dans laquelle il déclarait qu'il renonçait à exercer ses fonctions.

**M. Tricot.** — Oui, il me l'a laissée en partant, il a dû partir le vendredi.

**Amiral Flohic.** — Vendredi à 11 heures 15.

**M. Ducamin.** — Je vous l'ai portée dans votre bureau vers minuit.

**M. Tricot.** — Dans cette note il me donnait comme directive de la rendre publique le lendemain du référendum, à midi, mais il a avancé l'échéance dans la nuit.

**M. Goguel.** — Le texte qui a été publié est celui-ci : « Je cesse d'exercer mes fonctions de Président de la République, cette décision prend effet aujourd'hui à midi ».

La décision a dû être rendue publique vers minuit dix.

**M. Goguel.** — Autre question d'Edmond Jouve :

« Quels types de mesures ont été prises en matière de sécurité, après l'annonce de la démission ? A-t-on véritablement redouté des « événements graves » ? Lesquels ? Sur quelles informations s'appuyait-on ? »

**M. Couve de Murville.** — Le dimanche de la décision, c'est-à-dire le dimanche 27 avril vers minuit ou minuit un quart, aucune décision de caractère exceptionnel n'a été prise.

Le ministre de l'Intérieur a fait son métier, c'est-à-dire s'est tenu au courant de la situation pour prendre éventuellement des mesures. Les difficultés qu'on pouvait imaginer étaient à attendre dans le courant des semaines suivantes, au fur et à mesure que les réactions se propageraient dans le pays. En fait ce qui s'est passé, comme toujours, par exemple en juin 1968, c'est qu'à partir du moment où vous êtes dans une période électorale, on s'intéresse à l'élection et on ne pense plus à autre chose. On s'intéressait à la question de savoir qui, de M. Pompidou ou de M. Poher, finirait par l'emporter... sans oublier M. Defferre.

**M. Goguel.** — Je remercie du fond du cœur tous ceux qui ont consacré ce temps à préparer leurs réponses et à les donner. Nous leur en sommes reconnaissants au nom de l'Institut Charles-de-Gaulle et des auditeurs.

Je remercie les auditeurs et ceux qui ont posé des questions grâce auxquelles il me semble qu'à peu près tous les aspects de cet événement important, très important dans notre vie politique, qu'est le référendum de 1969, seront vus par certains d'entre nous sous un jour plus précis qu'auparavant. Nous avons reçu beaucoup d'indications très intéressantes à cet égard et j'ajouterai que l'intérêt que j'ai personnellement pris à cette réunion me fait souhaiter que nous ayons l'occasion d'en organiser d'autres sur le même schéma, où un certain nombre de spécialistes universitaires ou para-universitaires posent à des témoins des questions qui permettent d'assurer pour l'avenir la préservation d'un certain nombre d'indications que vous avez, les uns et les autres dans votre esprit mais dont il est, je crois, utile qu'on puisse les trouver dans des archives comme celles de l'Institut Charles-de-Gaulle.

Merci donc à tous ceux grâce auxquels cette après-midi a été ce qu'elle a été.

**DOCUMENTS**

# Charles de Gaulle

Discours aux peuples du monde

# André Malraux

Discours historiques

deux album-disques  
qu'il faut avoir dans sa discothèque



## DDLX 87

prix détail : 30,50 frs

Disques DEESSE

Production :

Institut Charles de Gaulle  
Les grands discours du Général de Gaulle de 1959 à 1967 (Paris - Rome - Tananarive - St-Louis du Sénégal - Londres - Washington - Bonn - Lima - Buenos Aires - Moscou - Pnom Penh - Vatican - Montréal - Varsovie).



## DDLX 83/84

(album 2 disques)

prix détail : 53 frs

Disques DEESSE

Production :

Institut Charles de Gaulle  
Les discours historiques d'André Malraux (Discours pour Jeanne d'Arc - Discours pour Jean Moulin - Discours du Plateau des Glières etc...)

en vente chez votre disquaire ou à l'Institut Charles de Gaulle

# LE GÉNÉRAL DE GAULLE ET LA POLITIQUE DE DÉFENSE

## Charles de Gaulle et les problèmes de Défense nationale (extraits)

ans le débat actuel sur la politique de défense nationale qui doit être celle de la France, l'ancien leader politique de tous horizons fait appel à la doctrine du général de Gaulle. C'est pourquoi, sans autre interprétation de notre part, et afin de verser une pièce utile et objective au dossier, nous croyons bon de retenir ici les principales déclarations du général de Gaulle en la matière durant ses deux présidences.

*En vertu de sa figure physique et morale, la France doit être armée ou bien ne pas être. (Vers l'Armée de métier.)*

### ALLOCUTION PRONONCÉE A L'ÉCOLE MILITAIRE (LE 3 NOVEMBRE 1959)

Si vous considérez notre histoire — qu'il se soit agi des Mérovingiens, des Carolingiens, des Capétiens, du Premier ou du Second Empire, des Premières, Deuxièmes, Troisième, Quatrième, Cinquième, Républiques — vous discernerez, qu'à l'origine de l'Etat et à travers les régimes qui l'ont vu à tour, assumé, il y eut toujours des préoccupations liées aux nécessités de défense. Inversement, toute invasion, tout désastre national, ont amené, infailli-

blement, la chute du régime du moment. Si donc un gouvernement perdait sa responsabilité essentielle, il perdrait, du même coup, sa justification. Dès le temps de paix, il serait bientôt admis qu'il ne remplissait pas son objet.

Quant au commandement militaire, qui doit avoir la responsabilité incomparable de commander sur les champs de bataille, c'est-à-dire d'y répondre du destin du pays, s'il cessait de porter cet honneur et cette

charge, s'il n'était plus qu'un élément dans une hiérarchie qui ne serait pas la nôtre, c'en serait fait rapidement de son autorité, de sa dignité, de son prestige devant la nation et, par conséquent, devant les armées.

C'est pourquoi, la conception d'une guerre et même celle d'une bataille dans lesquelles la France ne serait plus elle-même et n'agirait plus pour son compte avec sa part bien à elle et suivant ce qu'elle veut, cette conception ne peut être admise. Le système qu'on a appelé « intégration » et qui a été inauguré et même, dans une cer-

taine mesure, pratiqué après les grandes épreuves que nous avons traversées, alors qu'on pouvait croire que le monde libre était placé devant une menace imminente et illimitée et que nous n'avions pas encore recouvré notre personnalité nationale, ce système de l'intégration a vécu.

Il va de soi, évidemment, que notre défense, la mise sur pied de nos moyens, la conception de la conduite de la guerre, doivent être pour nous combinées avec ce qui est dans d'autres pays. Notre stratégie doit être conjuguée avec la stratégie des autres. Sur les champs de bataille il est infiniment probable que nous nous trouverions côte à côte avec des alliés. Mais, que chacun ait sa part à lui !

Voilà un point capital que je recommande à vos réflexions. La conception

#### ALLOCUTION PRONONCÉE A L'ÉCOLE MILITAIRE (LE 15 FÉVRIER 1963)

...Pour la France, à qui sa situation géographique, sa raison d'être historique et sa nature politique interdisent la neutralité, pour la France qui, d'autre part, n'entend pas remettre son destin en propre à un étranger, si amical qu'il puisse être, il est absolument nécessaire qu'elle ait de quoi agir dans la guerre, autrement dit un armement atomique.

La question de savoir si la puissance totale de ses armes équivaldra à la puissance totale des armes de l'adversaire éventuel, et la question de savoir si notre pays pourrait mener un conflit mondial sans alliances — aucune réponse autre que négative ne pouvant, évidemment, être faite à ces deux questions — ne changent absolument rien à la nécessité élémentaire où nous sommes d'avoir en propre un armement nu-

d'une défense de la France et de la Communauté qui soit une défense française, cette conception-là doit être à la base de la philosophie de vos centres et de vos écoles.

La conséquence, c'est qu'il faut, évidemment, que nous sachions nous pourvoir, au cours des prochaines années, d'une force capable d'agir pour notre compte, de ce qu'on est convenu d'appeler « une force de frappe » susceptible de se déployer à tout moment et n'importe où. Il va de soi qu'à la base de cette force sera un armement atomique — que nous le fabriquions ou que nous l'achetions — mais qui doit nous appartenir. Et, puis, qu'on peut détruire la France, éventuellement, à partir de n'importe quel point du monde, il faut que notre force soit faite pour agir où que ce soit sur la terre...

cléaire, de l'employer, le cas échéant, comme cela nous paraîtra le mieux et, bien entendu aussi, de conjuguer l'emploi de ces armes avec celles des armes analogues de nos alliés dans le cadre de l'effort commun.

Voilà les principes. Quelle pourrait être l'application ? Le fait atomique, dès lors qu'il est apparu dans la guerre avec la bombe d'Hiroshima et dès lors qu'ensuite il n'a cessé de grandir dans des proportions qu'on peut vraiment qualifier d'illimitées, le fait atomique, dis-je, ne change pas seulement jusqu'au tréfonds les conditions de la sécurité et de la politique des Etats. Il fait aussi planer sur les batailles, sur leur caractère, sur leur rythme, sur leur développement, une immense incertitude.

Dès lors que l'échange

des décharges nucléaires stratégiques entre les deux camps — ces deux camps étant régis par les deux Etats principaux — doit provoquer peut-être la mort des deux Etats-là, il s'ensuit que quelles que soient les intentions, rien, absolument rien, ne peut permettre de prévoir si, pourquand, où, quand, comment, dans quelle mesure, ces deux nations, qui se donneraient réciproquement la mort, voudraient déclencher l'opération. Dès lors que l'échange des décharges nucléaires tactiques doit provoquer nécessairement l'annihilation des deux batailles et des populations voisines, ces fronts de bataille étant ceux de deux armées intégrées dirigées respectivement par les deux Etats dont nous avons parlé tout à l'heure, et dès lors que cet échange de décharges nucléaires tactiques doit provoquer le déclenchement des décharges stratégiques, et par conséquent, d'épouvantables destructions dans les deux nations principales, rien, absolument rien, ne permet de dire si, pourquoi, où, comment, dans quelle mesure, les deux puissances qui tiennent ces armes tactiques voudraient les employer.

L'indétermination où nous sommes, nous autres Français, dans cette matière, d'autre part le fait que, la bataille d'Allemagne, première bataille de la guerre, tournait mal, qu'elle ait été plus ou moins atomique ou qu'elle ne l'ait pas été du tout, il s'ensuit qu'il faut, en ce qui concerne les autres, il lui faut l'indétermination ou l'invasion de la France et, du même coup, la perte de tout le continent de pont du monde libre en Europe, alors qu'on nous sommes résolus qu'il arrive, à ne pas paraître en tant qu'Etat en tant que Nation sans avoir défendu sur place et l'âme de la Patrie et que nous sommes en o-

venir, sur terre, sur mer et dans les airs, là où les circonstances nous paraissent le commander, et enfin cela nous conduit à avoir de quoi opposer le cas échéant, à l'invasion, une résistance nationale sur notre propre territoire...

#### ENTRETIEN RADIODIFFUSÉ ET TÉLÉVISÉ (LE 14 DÉCEMBRE 1965)

C'est une conception. Alors on ne parlerait plus de la France dans la coopération du monde pour sa défense et, par conséquent, pour la politique. Ou bien, nous aurions une armée, comme on dit : conventionnelle. Ce serait l'armée que nous avions en 1957, et encore faudrait-il lui donner un armement moderne qu'elle n'avait pas. Ça nous coûterait encore bien plus cher que ce que nous sommes en train de faire maintenant et serait infiniment moins efficace. Du reste, les Allemands, qui ne peuvent pas, qui ne doivent pas, se faire des armes atomiques, les Allemands ont une armée conventionnelle qui leur coûte relativement plus cher que ne nous coûte la nôtre. Voilà les faits.

Quand je suis arrivé, nous avions une armée. C'était l'armée d'Algérie pour dire le mot. Ça nous coûtait 30% de notre budget. Actuellement, nous en avons une qui est en train de se rénover complètement, à base atomique. Elle nous coûte 21% de notre budget et, entre-temps, nous avons diminué presque de moitié la durée du service militaire. Si nous n'avions pas cette force atomique, qui est un instrument terrible, dont la capacité de dissuasion, même quand elle n'est pas, en chiffres, équivalente à celle des colosses, est tout de même énorme, de dissuasion et de sauvegarde. Si nous n'avions pas ça, qu'est-ce que nous aurions? Ou bien nous n'aurions pas d'armée du tout.

#### ALLOCUTION RADIODIFFUSÉE ET TÉLÉVISÉE (LE 10 AOÛT 1967)

lui sont directement liés, sur lesquels elle exerce son hégémonie et auxquels elle promet sa protection. En conséquence de quoi ces Etats conformément bon gré mal gré, leur politique à celle de leur grand allié, lui soumettent leur défense, lui confient leur destinée.

En se retirant de l'O.T.A.N., la France, pour sa part s'est déchargée d'une telle sujétion. Ainsi ne se trouverait-elle entraînée éventuellement, dans aucune querelle qui ne serait pas la sienne et dans aucune

action guerrière qu'elle n'aurait pas elle-même voulue. Ainsi est-elle en mesure de pratiquer, comme elle le juge bon, d'un bout à l'autre de l'Europe, l'entente et la coopération : seuls moyens d'aboutir à la sécurité de notre continent. Ainsi peut-elle, dans un monde que beaucoup d'abus anciens ou nouveaux tiennent en effervescence, soutenir suivant sa vocation, le droit de chaque peuple à disposer de lui-même, droit qui est aujourd'hui le fondement nécessaire de toute confédération, la condition impérative de la concorde internationale, la base indispensable d'une réelle organisation de la paix.

Ainsi, parce que la France a repris possession de ses forces et entrepris de se donner les moyens de la dissuasion; parce que, dans l'hypothèse d'une guerre entre les deux géants, guerre que, peut-être sans se trapper directement l'un l'autre, ils viendraient à se livrer par Europe interposée, la France ne serait pas automatiquement l'humble auxiliaire de l'un d'eux et se ménagerait la chance de devenir autre chose qu'un champ de bataille pour leurs corps expéditionnaires et une cible pour leurs bombes alternées; parce qu'enfin, la France, en quittant le système des blocs, a peut-être donné le signal d'une évolution générale vers la détente internationale, elle apparaît aux dévots de l'obédience atlantique comme condamnée à ce qu'ils appellent l'isolement, alors que, dans l'univers, une masse humaine immense l'approuve et lui rend justice...

**S'IL FAUT QUE LA FRANCE AIT UNE ÉPÉE, IL FAUT QUE CE SOIT LA SIENNE.**  
(Discours prononcé à Paris, le 21 octobre 1950)

# OFFRE EXCEPTIONNELLE

Les lecteurs d'ESPOIR peuvent exceptionnellement recevoir deux ouvrages remarquables à des prix avantageux.

**Philippe de Saint-Robert**

## Principes pour une légitimité populaire

Éditions de l'Herne. Pour les lecteurs d'ESPOIR : 18 F.  
(Prix public : 24 F).

(Une réflexion indispensable pour tous ceux qui s'intéressent à la V<sup>e</sup> République et à l'esprit de ses institutions).

## Cahier de l'Herne : Charles de Gaulle

Un magnifique ouvrage collectif de 370 pages sous la direction de M. CAZENAVE et O. GERMAIN-THOMAS

Textes de Jean-Louis Barrault, Georges Bernanos, Abel Gance, Frédéric Gren-  
del, Stanley Hoffman, Pierre-Jean Jouve, André Malraux, Jacques Massu,  
Olivier Messiaen, Gaetan Picon, Jules Roy, Philippe de Saint-Robert, Léopold  
Senghor, Norodom Sihanouk, Han Suyin, Louis Vallon, Jacques Vendroux,  
Simone Weil, etc.

Textes inédits du Général, chronologie, cahier photo-  
graphique. 44 F (Prix public : 64 F).

Pour recevoir ces ouvrages envoyez nous vos noms  
et adresses accompagnés du montant par chèque  
bancaire à l'ordre de l'Institut Charles-de-Gaulle, par  
chèque postal CCP n° 33-15430 La Source ou par  
mandat.



Sous la direction de  
L'INSTITUT CHARLES-DE-GAULLE  
Plon - Editeur

Notre siècle est, paraît-il, celui de la vitesse. Sans doute franchit-on le mur du son en buvant tranquillement une tasse de thé et les nouvelles se propagent-elles en un instant sur toute la surface de la terre, mais pourtant les problèmes posés aux hommes ne changent guère et le progrès ne procède qu'avec une extrême lenteur. C'est dire que les analyses ne sont jamais terminées, que les situations ne se dénouent que provisoirement, en un mot que les principaux problèmes demeurent.

Voici pourquoi l'Institut Charles-de-Gaulle a créé, avec la librairie Plon, une collection qui prolonge et appuie ses travaux rendus publics par la revue trimestrielle **Espoir**.

Cette nouvelle collection présentera des œuvres historiques et critiques ainsi que des études sur les évolutions prévisibles, le une comme les autres relatives aux grandes questions nationales et internationales, lesquelles, sans exception, ont toutes été abordées par l'homme d'Etat prodigieusement tourné vers l'avenir que fut le général de Gaulle.

L'Europe, les Institutions, la Défense, les rapports entre l'Est et l'Ouest, les relations du pouvoir et de la presse, la participation sont les sujets déjà retenus et qui seront, dans la collection, abordés avec le souci de leur devenir en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle.

### Ouvrages parus

en avril 1976

#### DE GAULLE FACE A L'EUROPE

par GILLES GOZARD

De Gaulle a-t-il été un naufrageur ou un bâtisseur de l'Europe ?

en septembre 1976

#### DE GAULLE ET LES DÉBUTS DE LA V<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE

par LÉON NOËL,

Ambassadeur de France, ancien Président du Conseil constitutionnel

Les souvenirs de l'ambassadeur Léon Noël sur le général de Gaulle, de 1958 à 1965 (fin du premier septennat). Les premières années de la V<sup>e</sup> République par un témoin privilégié.

### A paraître

DE GAULLE ET L'ARMÉE

par EDMOND POGNON

Conservateur en chef de la Bibliothèque nationale